

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Santé et sécurité des personnes

Protection des biens

Respect de l'environnement

Bilan 2004

Programme 2005

Destinataires

- LE DIRECTEUR GENERAL
- LE FONCTIONNAIRE DE SECURITE DEFENSE
- LES DIRECTEURS SCIENTIFIQUES
- LE SECRETAIRE GENERAL
- LA DIRECTRICE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
- LE DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
- LES DIRECTEURS DU SECRETARIAT GENERAL
- LA RESPONSABLE DU BUREAU NATIONAL DE LA FORMATION
- LE RESPONSABLE DU BUREAU DES AFFAIRES IMMOBILIERES
- LES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
- LES MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU CNRS
- LES DIRECTEURS INTERREGIONAUX
- LES DELEGUES REGIONAUX
- LES INGENIEURS REGIONAUX DE PREVENTION ET DE SECURITE
- LES MEDECINS DE PREVENTION
- LES CHARGES DE MISSION

Sommaire

I BILAN DES DOMMAGES 2004

P. 3

Statistiques des accidents et maladies professionnelles

- Accidents de service et de mission
 - Déclarations effectuées auprès des délégations*
 - Accidents ayant donné lieu à arrêt de travail (supérieur à 24 heures)*
 - Taux de fréquence et taux de gravité*
 - Autres indicateurs*
- Accidents de trajet
- Maladies professionnelles
 - Déclarations de maladies professionnelles*
 - Types de maladies professionnelles*
- Observations

Dommages matériels et incorporels

II BILAN DES REALISATIONS 2004

P. 25

Sur l'ensemble du CNRS

- Politique de santé et de sécurité
- Organisation et structure
- Information, communication, documentation
- Règlements
- Contrôles, inspections et audits
- Plan d'actions et suivi
- Formation et sensibilisation
- Intégration de la sécurité à la conception – mises en conformité
- Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques
- Santé
- Accidents et incidents : connaissance, analyse et suivi
- Prévention et gestion des situations d'urgence
- Partenariat

Sur les délégations

- Services régionaux de prévention et de sécurité
- Les CSHS
- Les ACMO
- L'évaluation des unités
- Les formations
- Les visites
- L'immobilier
- Le logiciel Accidents Incidents Evénements
- Les conventions
- Les réalisations par rapport aux objectifs nationaux et régionaux

III PROGRAMME DE PREVENTION ET DE SECURITE 2005

P. 35

Cadre et objectifs

Actions prévues en 2005 sur l'ensemble du CNRS

- Politique de santé et de sécurité
- Organisation et structure
- Information, communication, documentation
- Règlements
- Contrôles, inspections et audits
- Plan d'actions et suivi
- Formation et sensibilisation
- Intégration de la sécurité à la conception – mises en conformité
- Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques
- Santé
- Suivi des accidents
- Gestion des situations d'urgence
- Partenariat

IV ANNEXES

P. 43

Bilan des dommages 2004

Statistiques des accidents et maladies professionnelles

Accidents de service et de mission

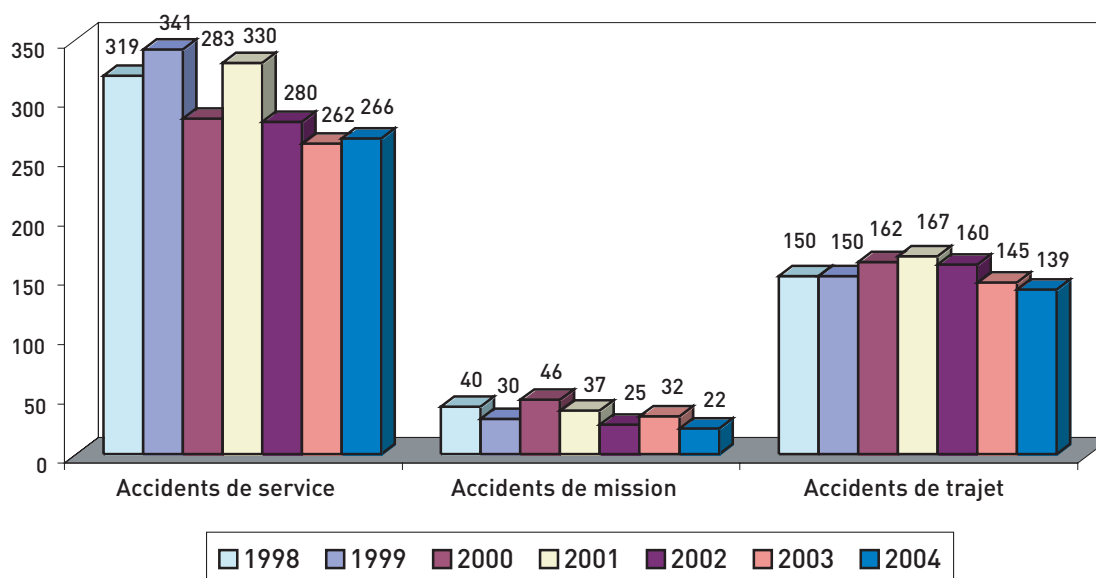
Déclarations effectuées auprès des délégations

En 2004, 427 déclarations ont été établies (hors maladies professionnelles) ayant entraîné 4780 jours d'arrêt de travail. Les déclarations d'accidents se décomposent de la manière suivante :

- ◆ 0 accident mortel
- ◆ 266 déclarations d'accidents de service
- ◆ 22 déclarations d'accidents de mission
- ◆ 139 déclarations d'accidents de trajet

Remarques : 13 dossiers ont été exclus (8 annulations et 5 rejets) pour l'année 2004.

Évolution des déclarations des accidents de service, de mission et de trajet des 7 dernières années



On constate une légère tendance à la diminution du nombre de déclarations d'accidents de service et de mission au cours des 7 dernières années.

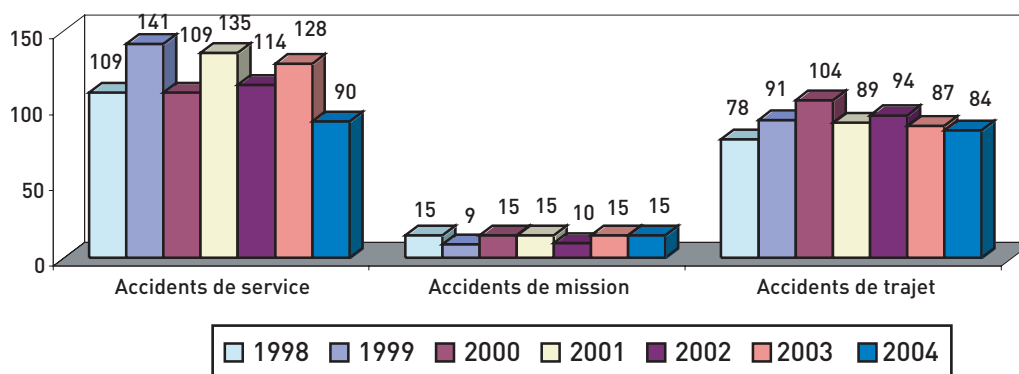
Une baisse de 3 % du nombre total de déclarations d'accidents pour l'année 2004 est constatée par rapport à l'année 2003.

Accidents ayant donné lieu à arrêt de travail (supérieur à 24 heures)

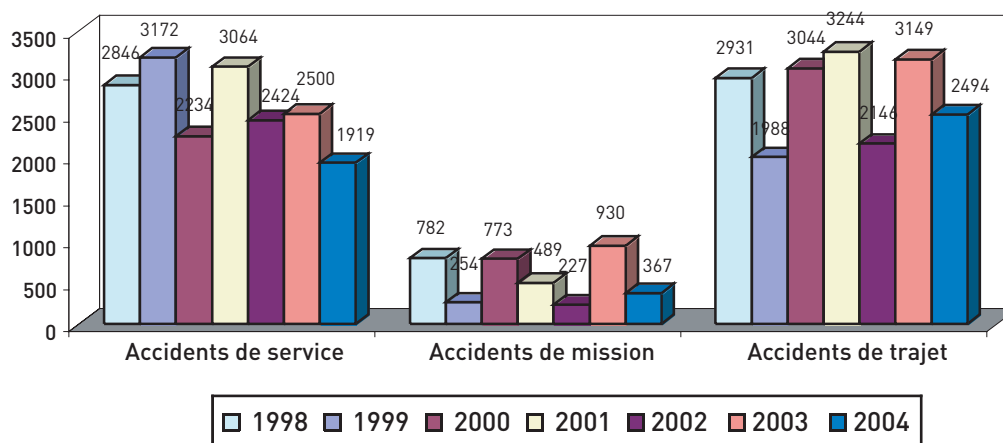
En 2004, 189 accidents ont entraîné 4780 jours d'arrêt de travail. Les accidents avec arrêt de travail supérieur à 24 heures se décomposent de la manière suivante :

- ◆ 90 accidents de service, ayant entraîné 1919 jours d'arrêt
- ◆ 15 accidents en mission, ayant entraîné 367 jours d'arrêt
- ◆ 84 accidents de trajet, ayant entraîné 2494 jours d'arrêt

Evolution des accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail des 7 dernières années



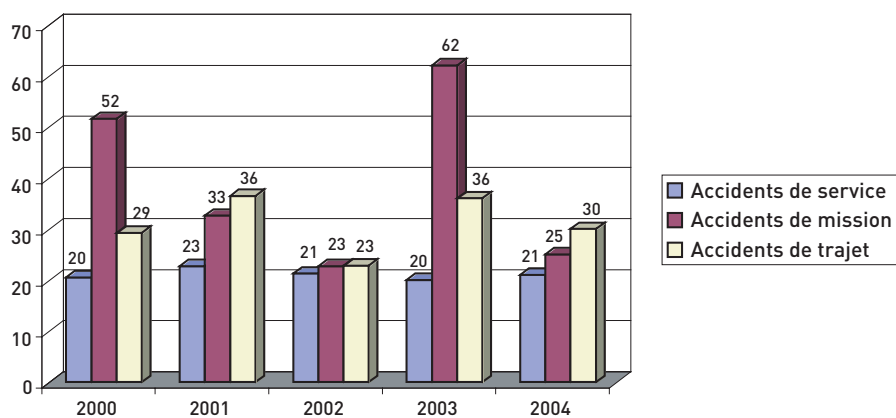
Evolution du nombre de jours d'arrêt de travail des 7 dernières années



L'interprétation de la tendance d'évolution du nombre d'accidents de service reste difficile; le nombre d'accidents de service avec arrêt oscille autour d'une valeur moyenne de 118 accidents de service sur les 7 dernières années. Le nombre d'accidents total avec arrêt au cours de l'année 2004 a diminué de 18 % représentant une diminution de 41 accidents avec arrêt par rapport à l'année 2003.

On constate pour l'année 2004 une baisse importante du nombre de jours d'arrêt par rapport à 2003 (-17%) due principalement à la diminution du nombre de jours d'arrêt des accidents de service et de trajet (respectivement -13% et -11%).

Indice de gravité des accidents de service, de mission et de trajet sur les 5 dernières années



L'indice de gravité représente le nombre de jours d'arrêt moyen par accident avec arrêt.

L'indice de gravité des accidents de service reste constant sur les 5 dernières années avec 21 jours d'arrêt moyen par accident.

Indices de gravité des 5 dernières années

Année	2000	2001	2002	2003	2004
IG services et mission	24	24	21	24	22
IG trajet	29	36	23	36	30

On constate que les indices de gravité des accidents de trajet sont toujours plus importants que ceux des accidents de service et de mission.

L'indice de gravité global de l'année 2004 (intégrant l'ensemble des accidents avec arrêt hors trajet) est de 22 jours d'arrêt par accident.

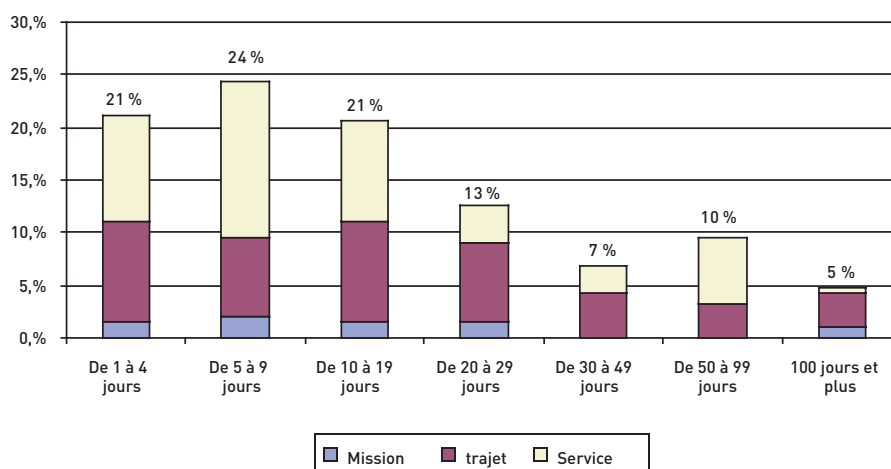
L'indice de gravité reste sensiblement constant sur les 5 dernières années et cette durée est inférieure à la moyenne nationale du régime général (43 jours en 2001).

De même, la durée des jours d'arrêt des accidents de trajet est inférieure à la moyenne nationale du régime général (59 jours d'arrêt par accident pour l'année 2001).



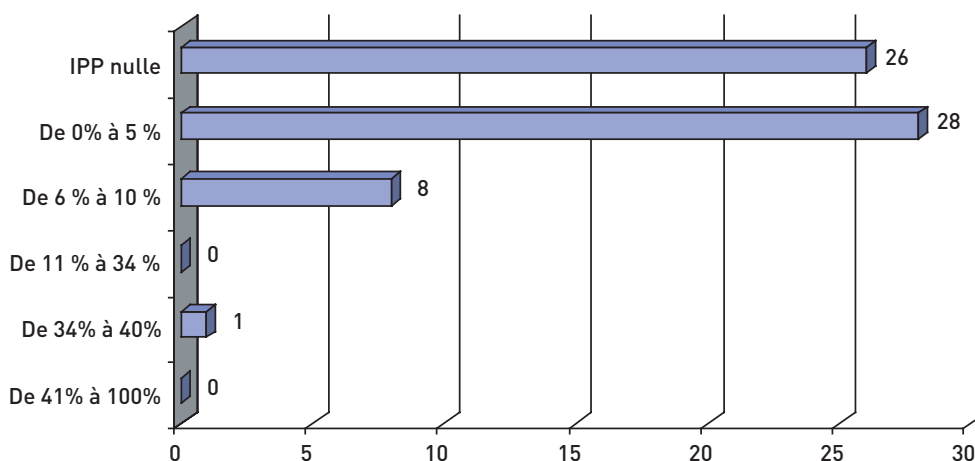
RAGUET hubert © CNRS Photothèque

Répartition des accidents par jours d'arrêt



45% des accidents avec arrêt ont une durée inférieure ou égale à 9 jours

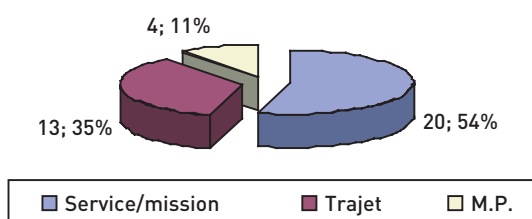
Nombre de dossiers d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) par tranche pour l'année 2004



L'incapacité permanente partielle (IPP) correspond à la réduction du potentiel physique, psychosensoriel ou intellectuel dont reste atteinte la victime d'un accident de service, de mission, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Au CNRS, 63 dossiers d'IPP (47 en 2003) ont été instruits en 2004 dont 37 ont donné lieu à un taux spécifique. Le taux d'IPP est faible par rapport au régime général et représente 0.14 % de l'effectif CNRS (Régime général : 0.39% (données 2002))

Répartition des IPP > 0 par type (accident de service/mission, trajet et maladie professionnelle)



Taux de fréquence et taux de gravité

Le taux de fréquence est un indicateur normalisé nationalement rapportant le nombre d'accidents avec arrêt (hors trajet) au nombre total d'heures travaillées :

$$TF = \frac{\text{Nombre d'accidents de service et de mission avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

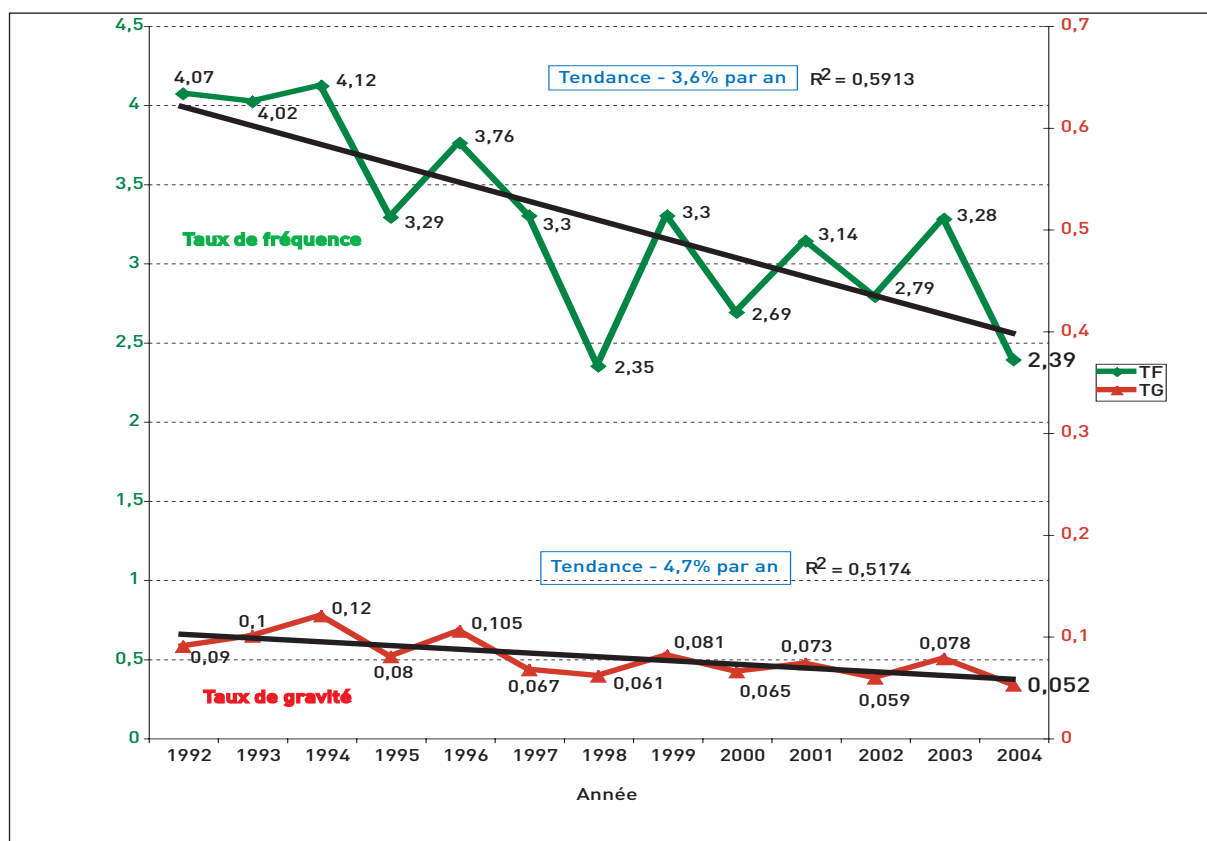
Le taux de gravité est un indicateur normalisé nationalement rapportant le nombre de jours d'arrêt (inclut les jours d'arrêt de l'année 2003) au nombre total d'heures travaillées :

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

- ◆ Le taux de fréquence 2004 s'établit à 2.39
- ◆ Le taux de gravité 2004 s'établit à 0.052

Les taux de fréquence et de gravité ont été calculés en prenant en compte les accidents de service et de mission pour 27414 agents travaillant 1600 heures par an.

Évolution des taux de fréquence et de gravité au cours des 13 dernières années



Les taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) sont inférieurs à ceux de tous les secteurs d'activités du régime général.

A titre d'exemple :

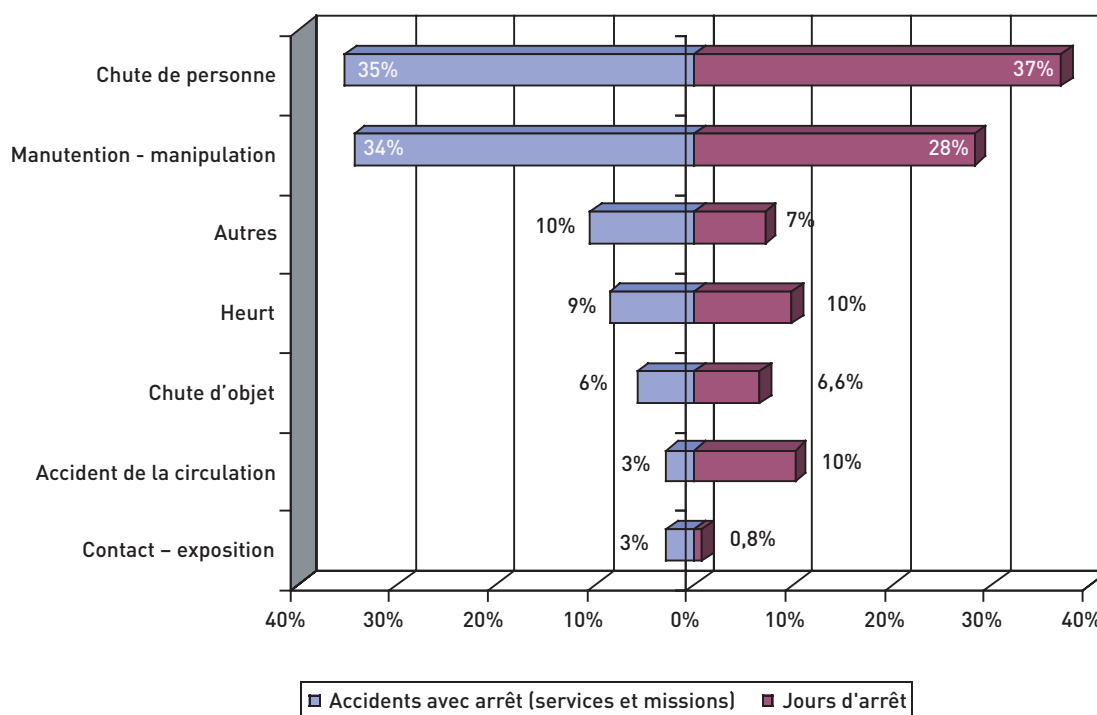
- les taux de fréquence et de gravité moyens en France sont respectivement de 24,6 et 1,06 (données 2001), ceux du secteur des services sont respectivement de 6.5 et 0.26.

Autres indicateurs

Tableau des accidents de service et de mission par élément matériel

Éléments matériels	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'arrêt
Chute de personne	37	846
Chute d'objet	6	151
Manutention - manipulation	36	647
Heurt	9	226
Contact - exposition	3	19
Accident de la circulation	3	233
Autres	11	164
TOTAL	105	2286

Répartition des accidents de service et de mission par élément matériel en pourcentage

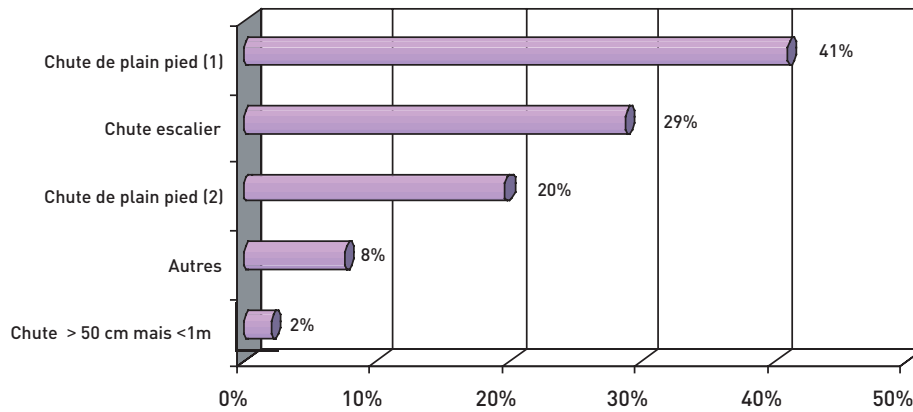


Les deux principales causes d'accident de service et de mission avec arrêt sont comme les années précédentes :

- Les chutes de personnes
- Les accidents de manutention et de manipulation

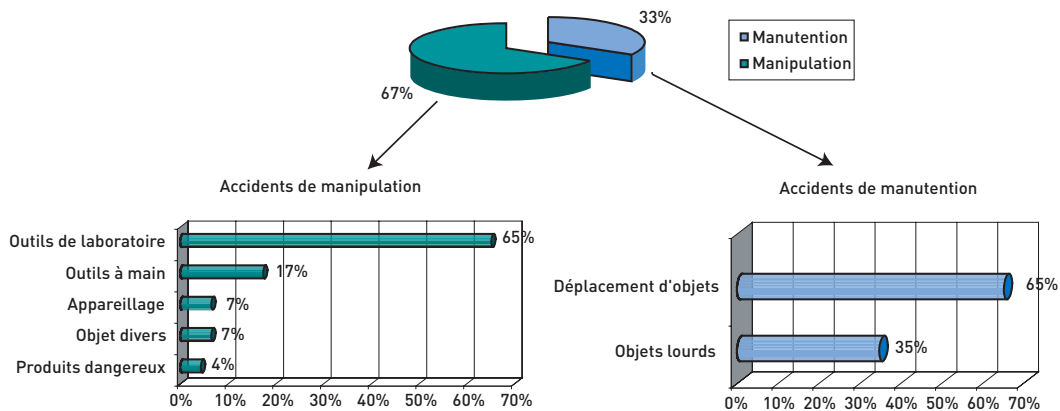
Elles représentent 69 % des accidents de service et de mission avec arrêt et 65 % des jours d'arrêt (1493 jours d'arrêt). On constate que l'indice de gravité, c'est à dire le nombre de jours d'arrêt moyen par accident, est beaucoup plus important pour les accidents liés à une chute (846 jours d'arrêt pour 37 accidents soit un indice de gravité de 23) que pour les accidents de manutention (647 jours d'arrêt pour 36 accidents soit un indice de gravité de 18).

Répartition des types de chute de personne



- (1) Chutes de plain pied dues à des éléments matériels : Mauvais état du sol, présence d'obstacles au sol, sol glissant..
- (2) Chutes de plain pied où aucun élément matériel supplémentaire n'a été précisé dans les déclarations d'accident

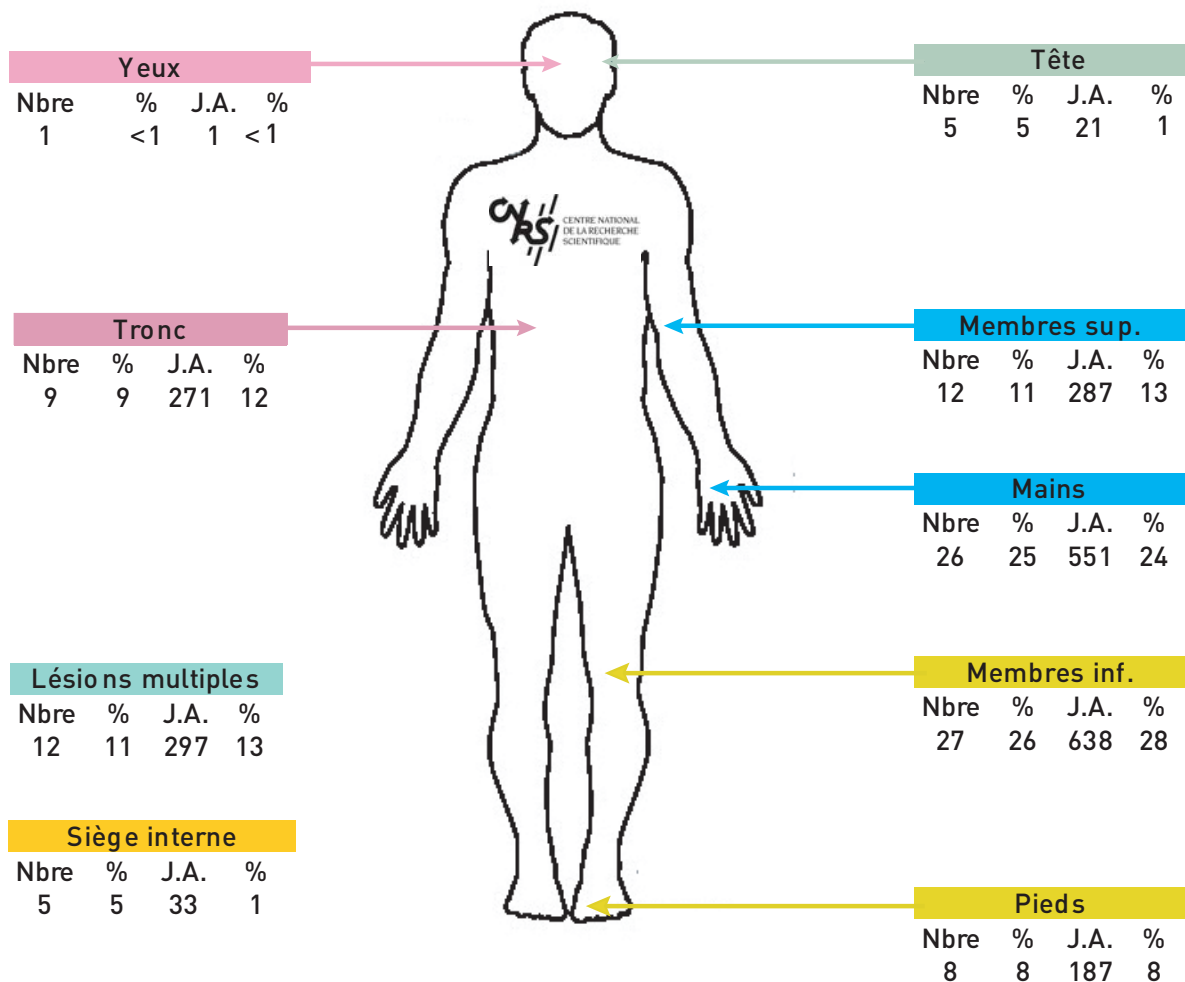
Répartition des accidents liés aux manipulations et aux manutentions



On constate une part importante d'accidents liés à la manipulation d'outils de laboratoires (scapels, tubes de verre, pipettes, becs bunsen)

Les accidents liés à la manutention sont principalement dus à des déplacements d'objets (appareillages, mobiliers ...) dont les causes ne sont pas liées au poids de l'objet (blessure avec l'objet ...)

Répartition des accidents de service et de mission par siège de lésion



Nbre : nombre d'accidents de service et en mission avec arrêt
 J.A : nombre de jours d'arrêt

% : pourcentage rapporté au nombre total d'accidents de service et en mission ou de jours d'arrêt

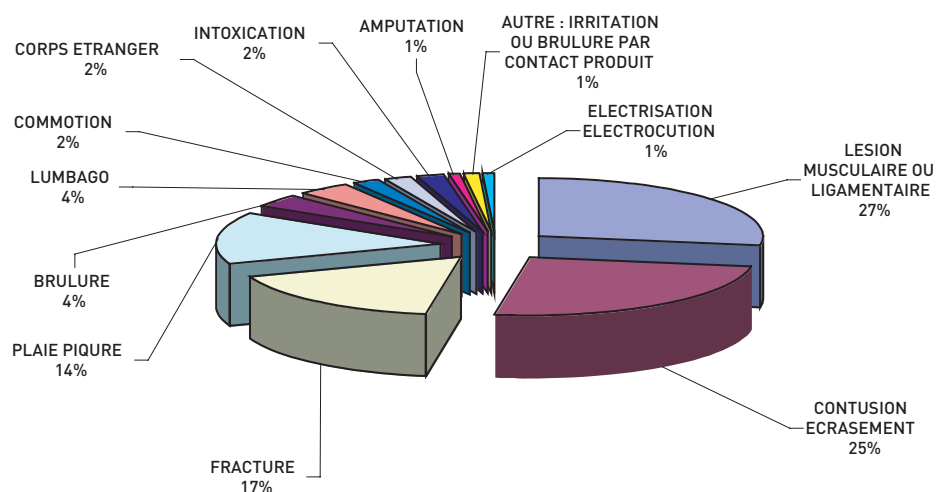
Les membres inférieurs sont le siège des lésions les plus fréquentes. Ils représentent 26 % des lésions suite à un accident avec arrêt (en 2003, les lésions aux membres inférieurs étaient aussi les plus fréquentes). Les mains représentent 25 % des lésions.

26% des jours d'arrêt sont dus à des lésions les membres inférieurs.

Tableau des accidents de service et de mission par nature de lésion

Nature des lésions	Nombre d'accidents	Nombre de jours d'arrêt
AMPUTATION	1	91
AUTRE : IRRITATION OU BRULURE PAR CONTACT PRODUIT	1	8
BRULURE	4	38
COMMOTION	2	19
CONTUSION ECRASEMENT	26	448
CORPS ETRANGER	2	6
ELECTRISATION ELECTROCUTION	1	3
FRACTURE	18	804
INTOXICATION	2	11
LESION MUSCULAIRE OU LIGAMENTAIRE	29	703
LUMBAGO	4	40
PLAIE PIQURE	15	115
TOTAL	105	2286

Répartition des accidents de service et de mission par nature de lésion

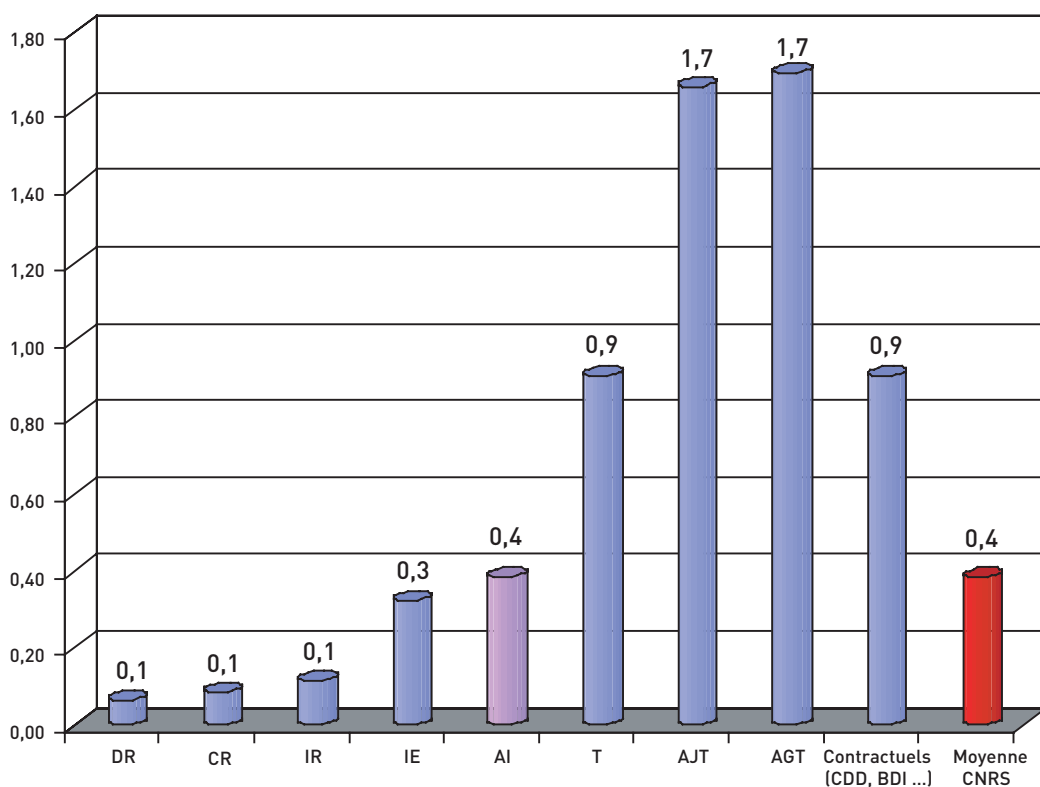


Les lésions musculaires ou ligamentaires représentent 27% des accidents avec arrêt et 31 % des jours d'arrêt. Les fractures ont l'indice de gravité le plus important.

Tableau des accidents de service et de mission avec arrêt suivant les corps

Corps	Accidents	Jours d'arrêt
DR	3	126
CR	6	312
IR	3	28
IE	12	155
AI	9	159
T	42	969
AJT	16	400
AGT	1	10
Contractuels (CDD,BDI...)	13	126
TOTAL	105	2286

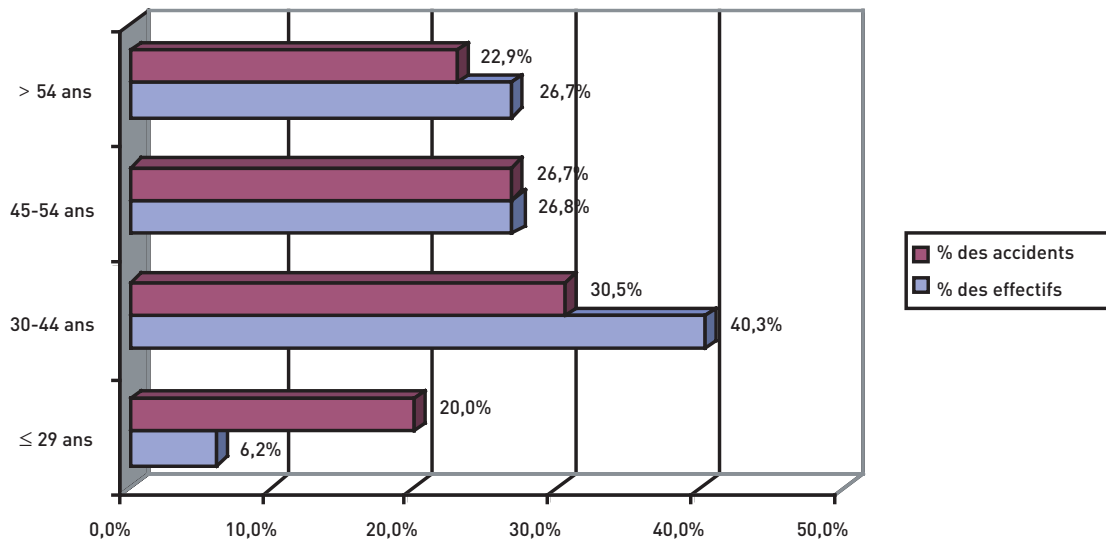
Nombre d'accidents de service et de mission avec arrêt pour 100 agents



4 corps dépassent la valeur moyenne au CNRS (AGT,AJT ,T et AI).
 Les agents de la catégorie C représentent 16 % des accidents avec arrêt.
 (La catégorie C représente 4 % des effectifs du CNRS).

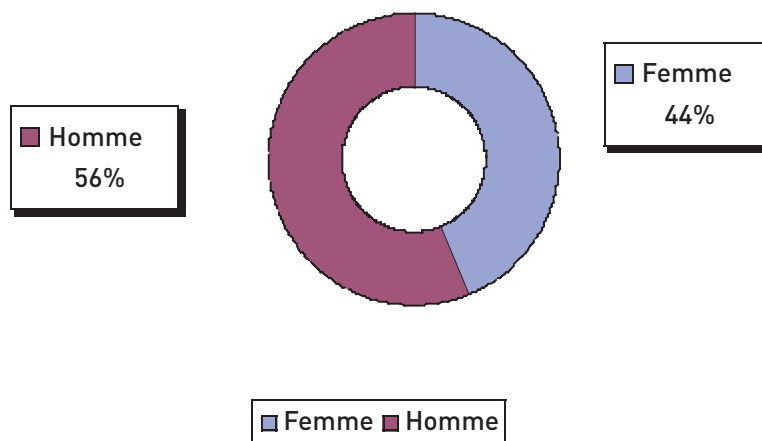
L'indice de gravité pour la catégorie C est le plus élevé avec une valeur de 36 jours d'arrêt par accident.

Accidents de service et de mission avec arrêt suivant les âges et par sexe



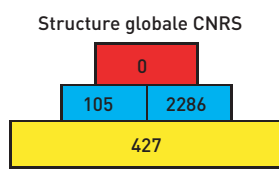
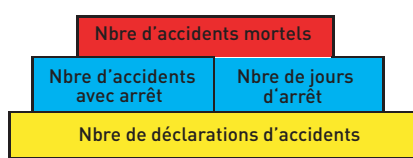
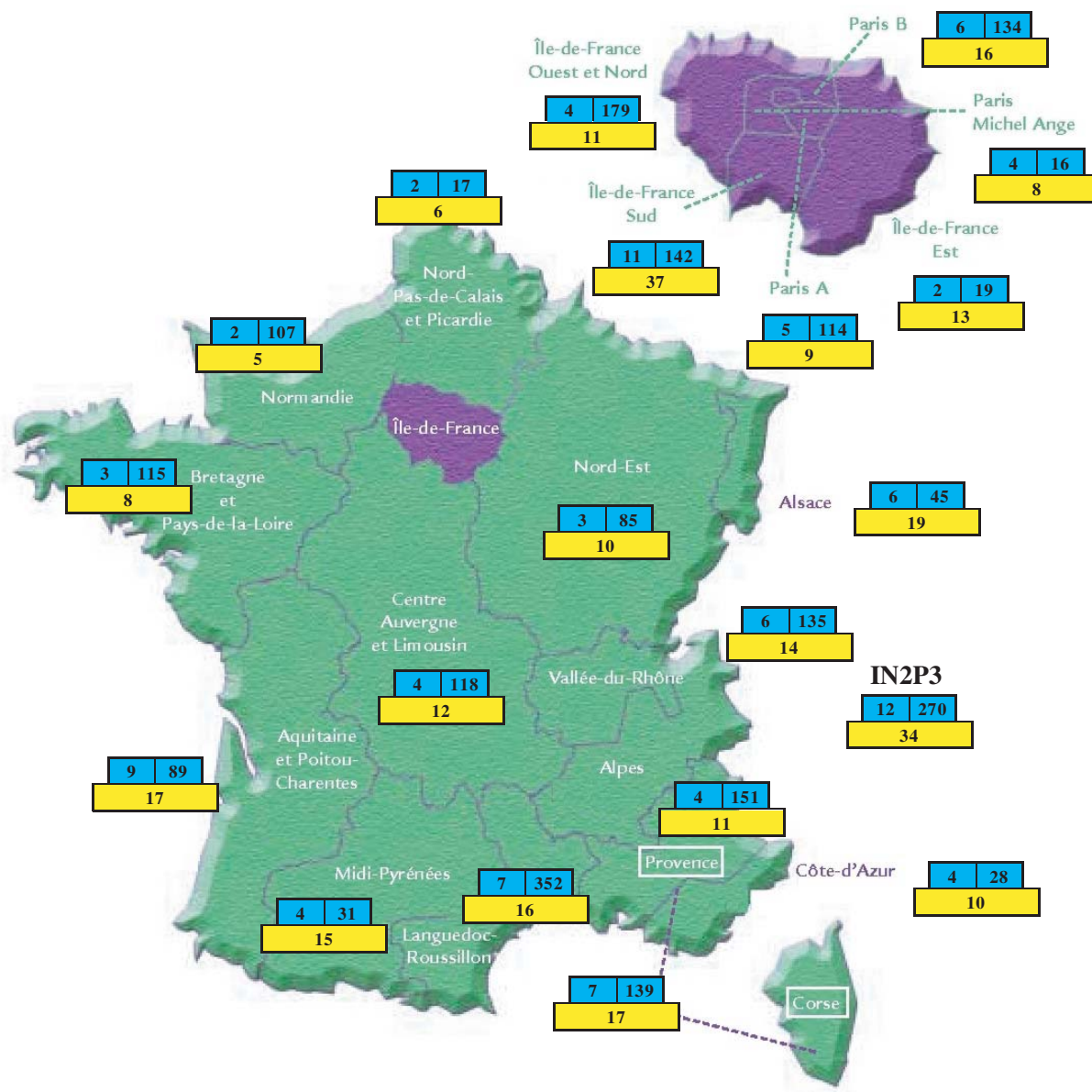
La comparaison des accidents par rapport à l'effectif par tranche d'âge montre que la catégorie de tranche d'âge inférieur à 29 ans a un taux d'accident plus important.

Proportion des accidents par sexe



56 % des accidents ont concerné les hommes.
 (La population homme représente 57% de l'effectif total du CNRS).

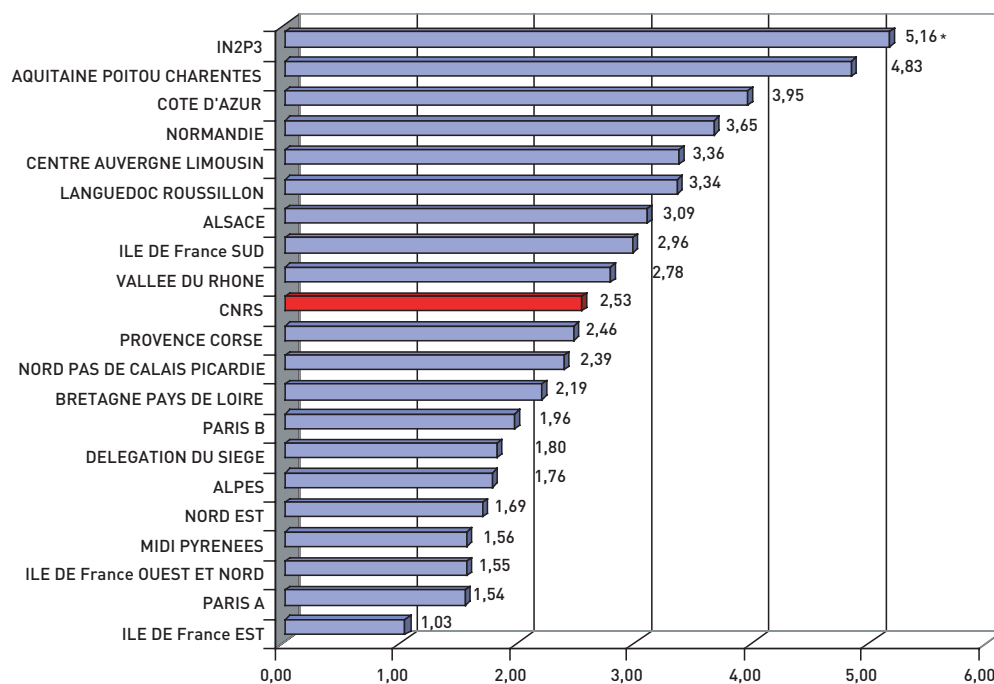
Répartition des accidents de service et de mission et des jours d'arrêt par délégation



Pour l'année 2004, le nombre moyen d'accidents avec arrêt par délégation est de 5 accidents (hors trajet) avec une moyenne de 22 jours d'arrêt par accident.

* Pour l'IN2P3 : non inclus les effectifs chercheurs

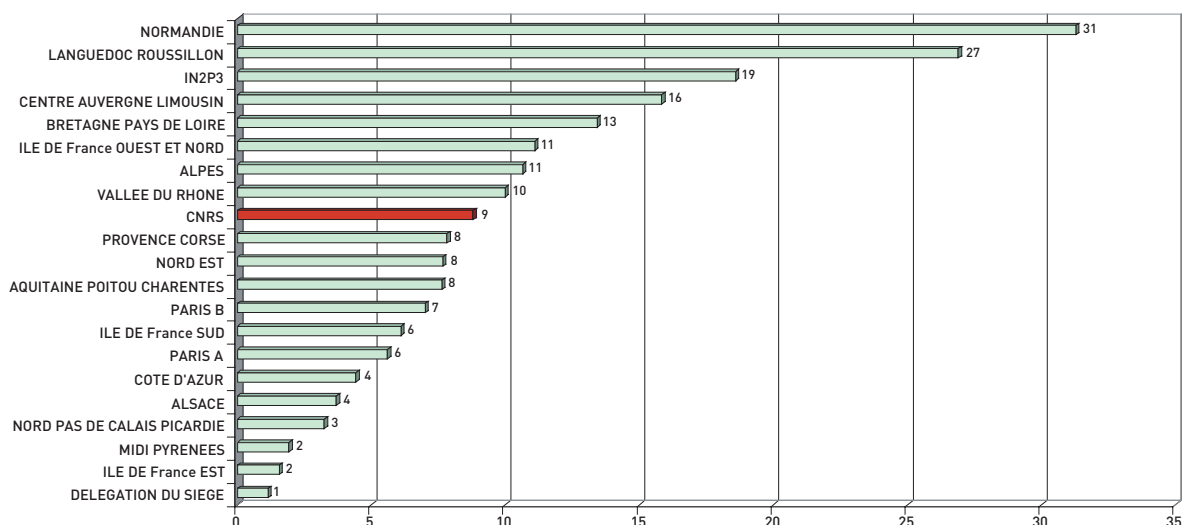
Taux de fréquence par délégation



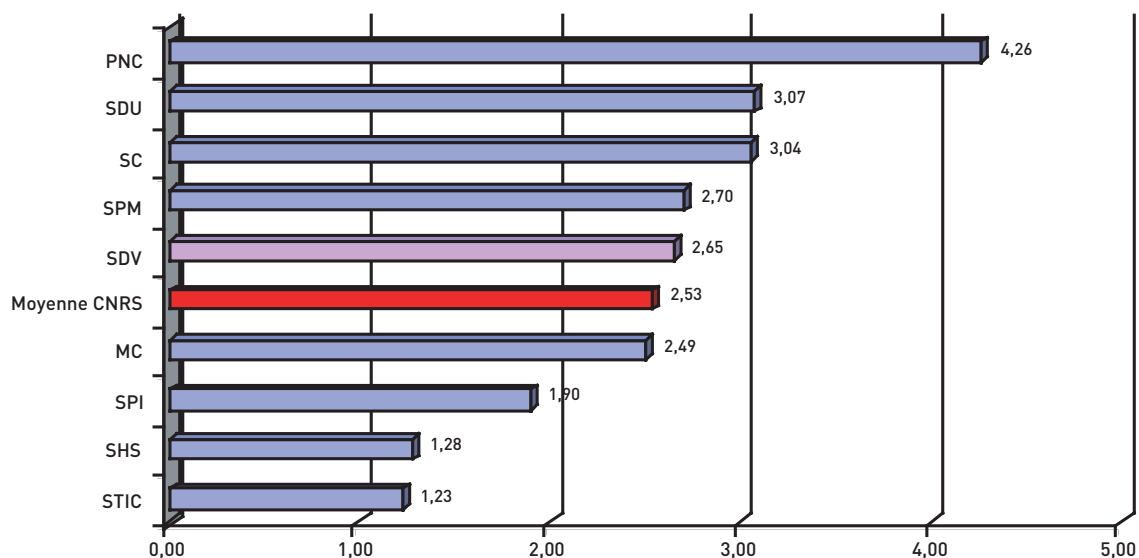
* Non inclus effectifs chercheurs de l'IN2P3 - répartis dans les délégations

Statistiquement, aucune délégation ne se distingue de la moyenne.

Nombre de jours d'arrêt pour 100 agents par délégation

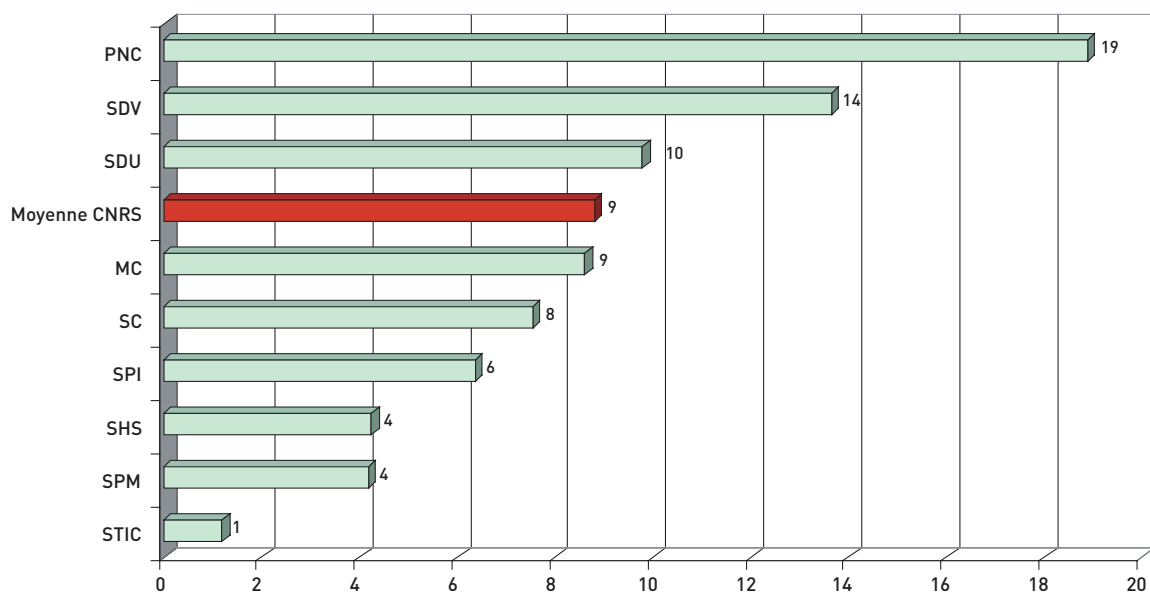


Taux de fréquence par département scientifique



Les départements scientifiques SHS et STIC sont les départements ayant les taux de fréquence le plus bas.

Nombre de jours d'arrêt pour 100 agents par département scientifique



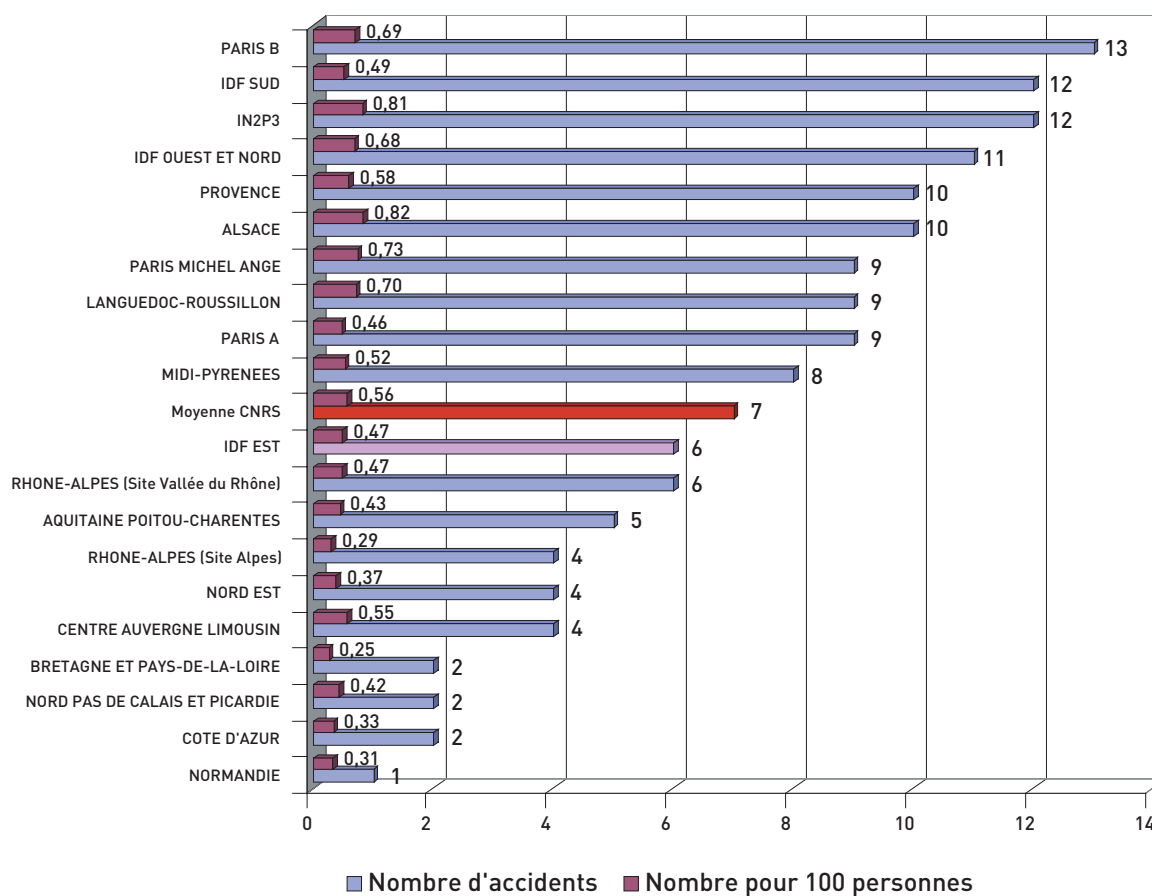
Accidents de trajet

En 2004, 139 déclarations d'accidents de trajet (145 en 2003) ont été établies.

84 accidents avec arrêt supérieur à 24 heures (94 en 2002) ont entraîné 2494 jours d'arrêt (3146 en 2003).

Les accidents de trajet représentent 33% des déclarations, 44% des accidents avec arrêt et 52 % des jours d'arrêt. On constate une diminution de 20% du nombre de jours d'arrêt des accidents de trajet par rapport à l'année 2003.

Répartition des déclarations d'accidents de trajet par délégation

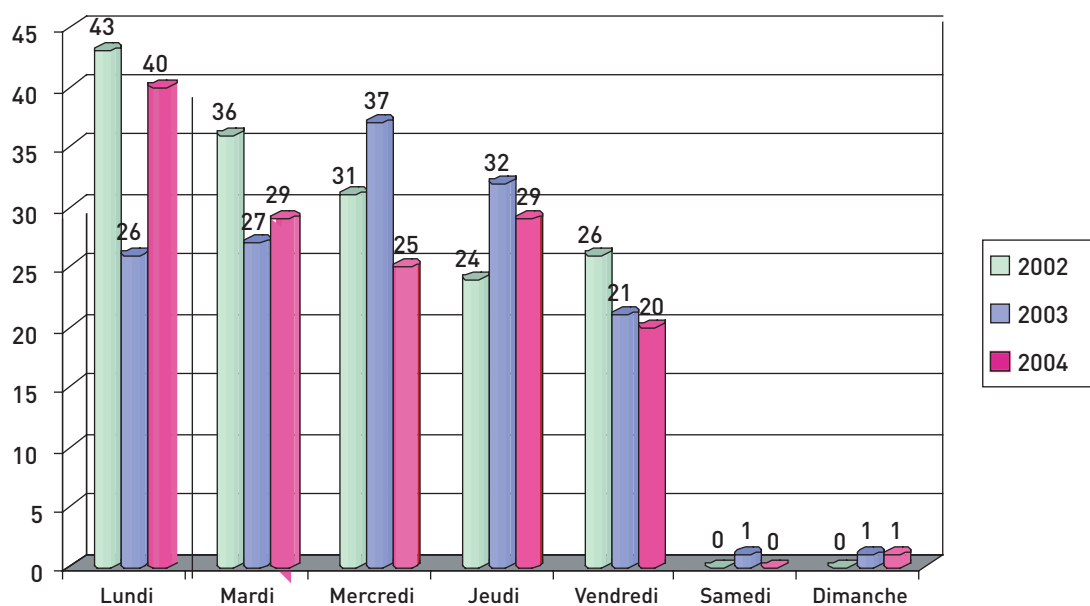


On ne constate pas de différence du nombre de déclarations d'accidents de trajet entre la région de l'Île de France et la Provence. 42% des déclarations d'accidents de trajet ont lieu dans les délégations de la région parisienne qui représentent 43% des effectifs.



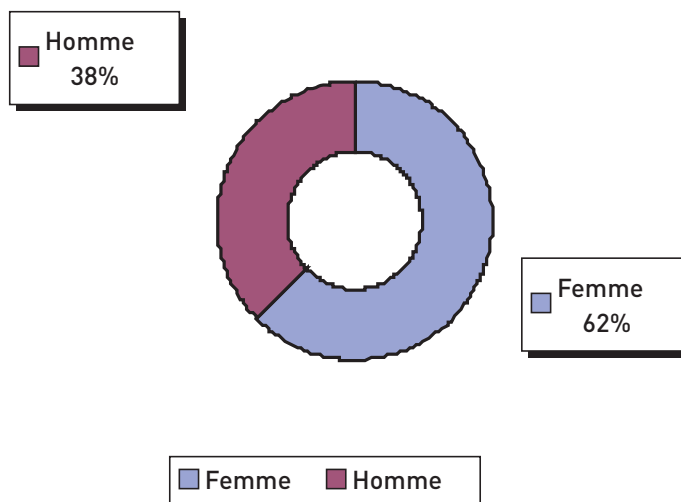
GONIN Antoine©CNRS Photothèque

Répartition des déclarations d'accidents de trajet par jour



On constate un plus grand nombre d'accidents de trajet en début de semaine sur les 3 dernières années.

Proportion des accidents de trajet par sexe

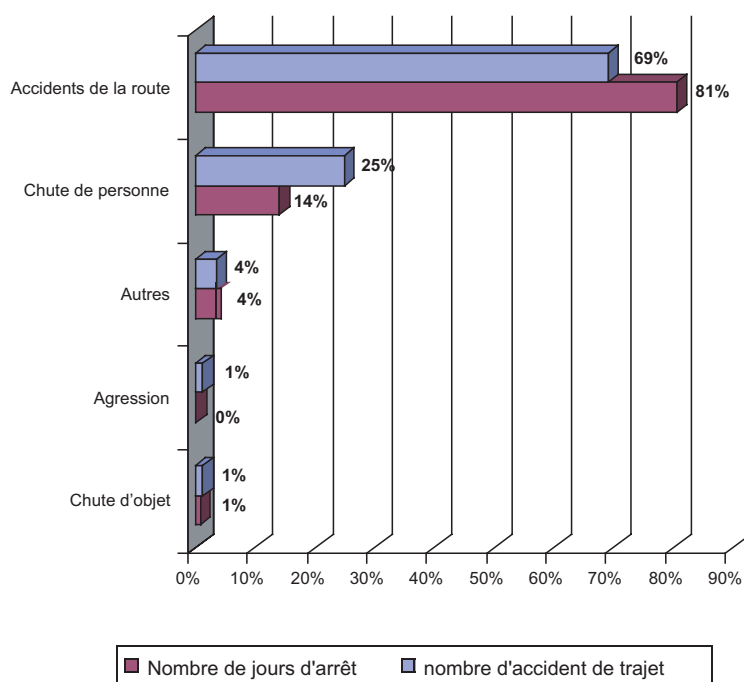


62 % des accidents de trajet ont concerné les femmes.
 (La population femme représente environs 43% de l'effectif total du CNRS).

Circonstances des accidents de trajet

	Nombre de déclarations d'accidents	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Chute de personne	35	21	351
Chute d'objet	1	1	22
Heurt	1	0	0
Accident de circulation	92	58	2012
Agression	3	1	3
Autres	7	3	106
Total	139	84	2494

Répartition des causes des accidents de trajet



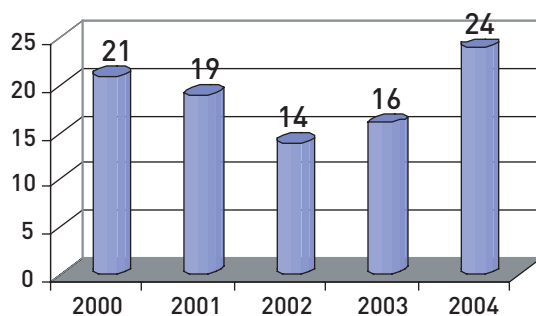
Comme les années précédentes, les deux principales causes des accidents de trajet sont les accidents de la route et les chutes de personnes.

Maladies professionnelles

Déclarations de maladies professionnelles

En 2004, 24 maladies ont été reconnues au bureau des pensions et accidents du travail du CNRS.

Répartition des déclarations de maladies professionnelles des 5 dernières années



Types de maladies professionnelles déclarées

Tableau des maladies professionnelles reconnues en 2004

N° du tableau et type de maladie professionnelle	Nature	Nbre	Délégations concernées
N° 57C - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (poignet - main et doigt)	Tendinopathie	1 cas	Ile de France Ouest et Nord Paris A Paris B IN2P3 Aquitaine Poitou Charentes
	Syndrome du canal carpien bilatéral	4 cas	
	Epicondylite bilatérale	2 cas	
	Tendinopathie 5ème doigt et poignet gauche	1 cas	
	Syndrome du canal carpien gauche	1 cas	
	Téno-synovite	1 cas	
	Tendinopathie de De Quervain	1 cas	
N° 30 - Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	Epaissements pleuraux gauches	1 cas	Paris B Ile de France Sud Ile de France Ouest et Nord
	Plaques pleurales bilatérales	2 cas	
N° 6 - Affections provoquées par les rayonnements ionisants	Leucémie	1 cas	Ile de France Sud Paris B
	Cataracte œil droit	1 cas	
N° 45 - Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E	Hépatite A	1 cas	Bretagne Pays de Loire
N° 42 - Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	Presbycusie	1 cas	Ile de France Ouest et Nord
N° 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	Eczéma diffus prédominant aux mains	1 cas	Provence Corse
N° 66 - Rhinites et asthmes professionnels	Asthme	1 cas	Alpes
N° 95 - Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	Allergie au latex	1 cas	Ile de France Sud
N° 98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	Lombosciatique S1 par hernie discale L5S1	1 cas	Alsace
Maladie d'origine professionnelle	Lymphome - tableau et imputabilité non définis	1 cas	Paris B

Evolution du nombre de déclarations de maladies professionnelles au cours des 5 dernières années par année et par numéro de tableau du régime général (Art. R.461-3)

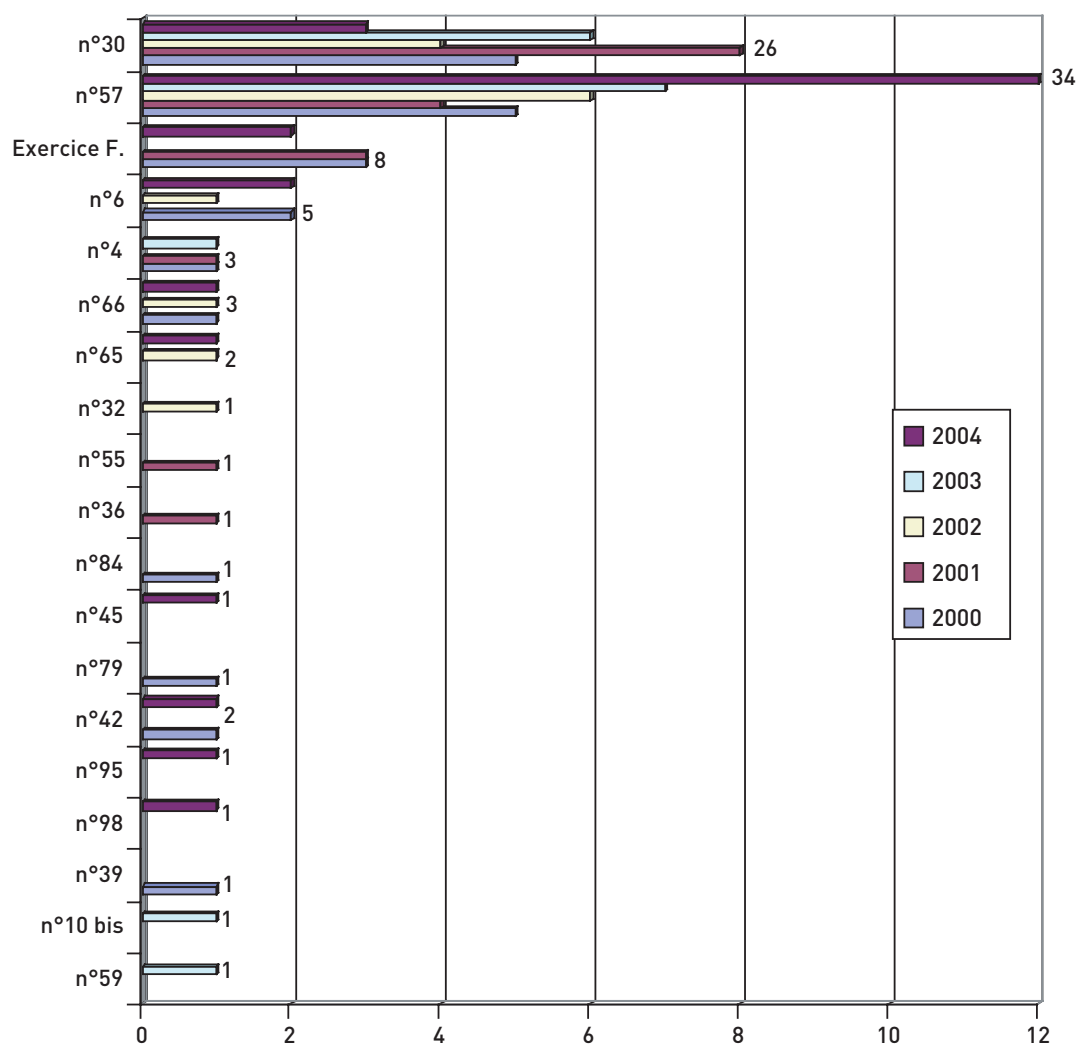


Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante

Tableau n°57 : Affections particulières provoquées par certains gestes et postures de travail

Exercice F. : Affections contractées dans l'exercice des fonctions

Tableau n°6 : Affections provoquées par les rayonnements ionisants

Tableau n°4 : Hémopathies provoquées par le benzène

Tableau n°66 : Affections respiratoires de mécanisme allergique

Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Tableau n°32 : Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux

Tableau n°55 : Affections professionnelles dues aux amides

Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

Tableau n°84 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque

Tableau n°42 : Surdit  provoqu e par les bruits l sionnels

Tableau n°39 : Maladies professionnelles engendr es par le bioxyde de mangan se

Tableau n°10 bis : Affections respiratoires provoqu es par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins

Tableau n°59 : Intoxications professionnelles par l'hexane

Observations

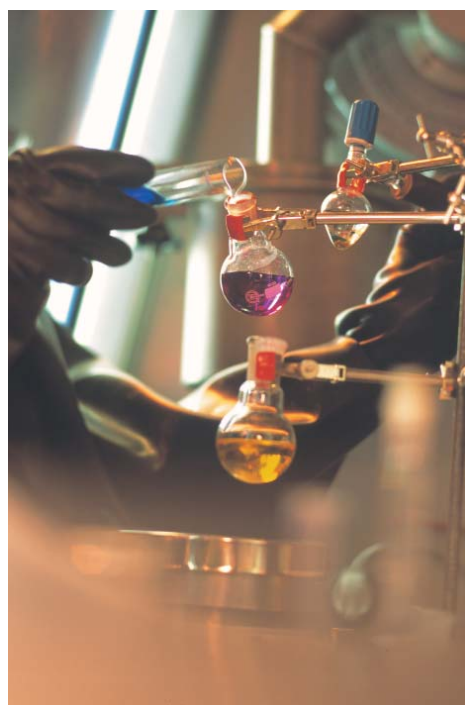
L'évolution générale des taux de fréquence et de gravité de ces 12 dernières années montre une légère diminution des taux d'accident corporel (-3.6 % par an) et des incapacités temporaires (- 4.7 % par an). La gravité des accidents reste toutefois inchangée.

Les indicateurs restent relativement bons comparés aux autres secteurs d'activité du régime général. Cependant ces résultats doivent être nuancés car ils dépendent des déclarations administratives effectuées par les agents. Une sous déclaration de certains accidents peut être envisagée mais à ce jour aucun élément ne permet d'affirmer cette supposition.

Le nombre de déclaration d'accidents de trajet reste constant et représente plus du tiers des accidents avec arrêt et plus de la moitié du nombre des incapacités temporaires. Ces chiffres restent relativement importants en comparaison du régime général où les accidents de trajet avec arrêt représentent 11 % des accidents et 23% du nombre des incapacités temporaires.

Le taux d'accident de trajet ramené à l'effectif reste relativement faible par rapport au régime général ; on dénombre un taux de 0.32 % d'accidents de trajet au CNRS contre 0.5% pour le régime général.

Au niveau des maladies professionnelles, les affections provoquées par l'inhalation des poussières d'amiante et celles provoquées par les gestes et postures de travail constituent toujours les premières causes des déclarations de maladies professionnelles (avec une augmentation importante du nombre d'affections provoquées par les gestes et postures de travail - 12 maladies professionnelles pour l'année 2004).



PERRIN Emmanuel © CNRS Photothèque



RAGUET Hubert © CNRS Photothèque

Dommages matériels et incorporels

Incendie

Un incendie limité à une pièce de laboratoire et quelques départs de feu ont été signalés en 2004, il y a donc lieu de rester vigilant vis-à-vis de ce risque compte tenu de sa gravité parfois très importante. Malgré les efforts de prévention et de protection, l'augmentation importante au cours des dernières années du nombre d'appareils électriques en fonctionnement en dehors des heures ouvrées dans les laboratoires constitue un facteur aggravant notable.

Autres dommages

Une rupture de canalisation d'arrivée d'eau qui aurait pu avoir des conséquences matérielles très importantes doit rappeler le risque d'installer des biens de valeurs (équipement, collections, données...) en sous-sol sans mesure de prévention et de protection adaptée.

Aucun dommage notable n'a, semble-t-il, été enregistré en 2004 en matière de catastrophes naturelles, d'environnement ou de malveillance. En particulier, le CNRS n'a pas été l'objet d'acte hostile lié aux activités de recherche et d'expérimentation.



MANSION Nathalie © CNRS photothèque



LAMOUREUX Richard © CNRS photothèque

Bilan des réalisations 2004

Le bilan des réalisations porte sur la période qui s'étend de janvier à décembre 2004.

Sur l'ensemble du CNRS

Le programme de prévention 2004 comprenait plusieurs actions retenues lors du CHS du CNRS du 11 mai 2004. Les résultats des principales actions achevées sur 2004 sont les suivants :

- Parution des conditions d'application des nouvelles dispositions réglementaires sur le risque d'exposition à l'amiante
- Réalisation d'un bilan sur la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques
- Parution d'un modèle d'attestation d'exposition aux cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Mise à disposition de conseils concernant les demandes d'autorisation de détention de sources radioactives
- Réalisation d'un bilan de la mise en œuvre de l'application sur le retour d'expérience
- Formation des cellules de crise de délégation, création de la cellule de crise de la direction générale et mise en place de la procédure d'alerte

Des informations plus détaillées sur ces actions sont fournies ci-après, par domaine.

Politique de santé et de sécurité

- La charte mettant en évidence l'engagement de la direction générale pour la santé et la sécurité n'a pas encore été rédigée (cf. programme 2005).
- Une réflexion sur une gestion globale prévisionnelle des risques a été engagée dans le cadre du séminaire des dirigeants potentiels organisé par l'Institut de Perfectionnement à la Gestion de la Recherche. Elle a porté en particulier sur :
 - une recherche documentaire et des analyses bibliométriques ;
 - une typologie des menaces et dangers pour les laboratoires ;
 - une méthodologie d'évaluation des risques au CNRS.

Organisation et structure

- Une réflexion sur la nature et les conditions d'exercice de la mission des ACMO, leur formation, ainsi que sur l'organisation de la prévention au sein des unités a été engagée dans le cadre d'un projet pluriannuel.

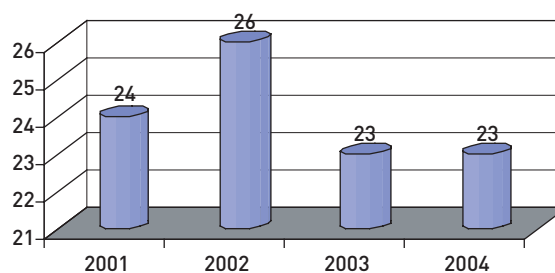
Le problème lié à l'insuffisance du nombre de nbi a fait l'objet de réflexions et de propositions qui devraient aboutir au premier trimestre 2005.

- Le CHS du CNRS s'est réuni deux fois en 2004. Les principaux sujets étudiés ont été :

- le bilan 2003 et le programme 2004 de prévention et de sécurité le 11 mai ;
- le rapport d'activité 2003 de la médecine de prévention et l'avancement du programme de prévention et de sécurité le 21 octobre.

- Les CSHS de délégation ne se sont réunis que 23 fois sur l'ensemble du CNRS au cours de l'année 2004, malgré une note du secrétaire général de 2003 rappelant l'obligation réglementaire de réunion au moins deux fois par an.

Nombre de réunions CSHS de délégation au cours des quatre dernières années



Comités spéciaux d'hygiène et de sécurité des délégations et des unités

N°	DELEGATIONS	C.H.S. DES DELEGATIONS		C.H.S. DES UNITES	
		EXISTENCE	REUNIONS EN 2004	NOMBRE	REUNIONS EN 2004
1	PARIS A	oui	2	0	0
2	PARIS B	oui	1	3	4
3	IDF EST	oui	2	1	3
4	IDF SUD	oui	0	7	7
5	IDF OUEST ET NORD	non*	0	2	3
6	NORD EST	oui	2	8	11
7	RHONE-ALPES (Site Vallée du Rhône)	oui	3	3	7
8	CENTRE AUVERGNE LIMOUSIN	oui	1	6	8
10	ALSACE	oui	1	6	8
11	RHONE-ALPES (Site Alpes)	oui	1	9	10
12	PROVENCE	oui	1	4	4
13	LANGUEDOC-ROUSSILLON	oui	2	6	8
14	MIDI-PYRENEES	oui	2	6	9
15	AQUITAINE POITOU-CHARENTES	oui	0	12	17
16	PARIS MICHEL ANGE	non	0	2	12
17	BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE	oui	2	3	5
18	NORD PAS DE CALAIS ET PICARDIE	oui	0	3	4
19	NORMANDIE	oui	2	0	0
20	COTE D'AZUR	oui	0	2	7
	IN2P3	oui	1	14	22
	TOTAL	18	23	97	149

* Par manque de représentants du personnel

Information, communication, documentation

- Les sites internet et intranet de la CNPS ont fait l'objet de mises à jour régulières en 2004. Des informations relatives à la prévention ont été diffusées régulièrement via la lettre du secrétariat général.

- Trois numéros de « Prévention info » sont parus:
 - N°14 : Postes de sécurité microbiologique, Expédition de matières dangereuses
 - N°15 : Bilan 2003 et programme 2004 de prévention et de sécurité, registres réglementaires
 - N°16 : Le conseiller à la sécurité au transport des matières dangereuses, l'évaluation des risques professionnels dans une unité

- L'intérêt d'une veille documentaire, portant sur les aspects non réglementaires (articles, normes...), en complément de la veille réglementaire déjà assurée, n'a pas été examiné (cf. programme 2005).



- L'intérêt d'une base documentaire réglementaire et technique permettant un accès rapide aux informations nécessaires aux délégations n'a pas été examiné (cf. programme 2005).

Règlements

L'application des nouvelles réglementations a été poursuivie pour les textes suivants.

- ✓ Le décret n° 2001-97 du 1er février 2001 relatif aux cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.
- ✓ Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 imposant un document écrit d'évaluation des risques.
- ✓ Le décret n° 2002-460 du 4 avril 2002 relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants.
- ✓ Le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants.

Des informations plus détaillées sont fournies au chapitre « Risques corporels ».

- ✓ L'arrêté du 5 décembre 2002 relatif au transport des matières dangereuses par route (cf. chapitre « Contrôle »). Elle a été engagée pour les textes suivants.
- ✓ Le décret n° 2001-840 du 13/09/2001 relatif à l'amiante (cf. chapitre « Intégration de la sécurité à la conception, mises en conformité »).
- ✓ Le décret n° 2003-1254 du 23/12/2003 sur le risque chimique (cf. chapitre « Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques »).

Contrôles, inspections et audits

Internes

- Le nombre de visites d'unité par les ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité ou les médecins de prévention est en constante augmentation (cf. « sur les délégations »).
- L'intérêt de commissions d'audit interne (incendie, biosécurité...) n'a pas été étudié.

Externes

- Trois délégations ont fait l'objet d'une inspection d'hygiène et de sécurité partielle de la part du service compétent du ministère chargé de la recherche (Paris A, Ile de France Sud, Nord Pas de Calais Picardie).
- Certaines délégations ont fait l'objet de demandes d'informations de la part des services d'inspection des DRIRE (Délégation Nord Pas de Calais, Centre Auvergne Limousin, Alsace).

Plan d'actions et suivi

- Le programme de prévention et de sécurité du CNRS pour 2004, discuté au CHS de mai 2004, a été présenté en réunion de délégués régionaux. Il a été mis à l'ordre du jour de certains CHS ou réunions de chefs de service de délégations. Cet effort de promotion de la politique de prévention et de sécurité devra être poursuivi et développé.
- Des objectifs en matière d'hygiène et de sécurité, discutés dans les CSHS, ont été inclus dans les rapports d'activité de toutes les délégations. (cf partie « sur les délégations »)
- L'avancement des actions prévues au programme de prévention et de sécurité a été suivi de façon régulière et un point a été présenté à chaque réunion du CHS du CNRS.

- Le modèle de rapport d'activité des délégations a été complété afin de mieux prendre en compte les priorités et actions régionales.

Formation et sensibilisation



MURIOT Alain © CNRS photothèque

- L'effort important de formation de toutes les catégories de personnel s'est poursuivi à un rythme soutenu (cf. annexe 1).

Les actions principales des formations au niveau national ont été les suivantes :

- Radioprotection
- Gestion des déchets
- Laboratoires L3

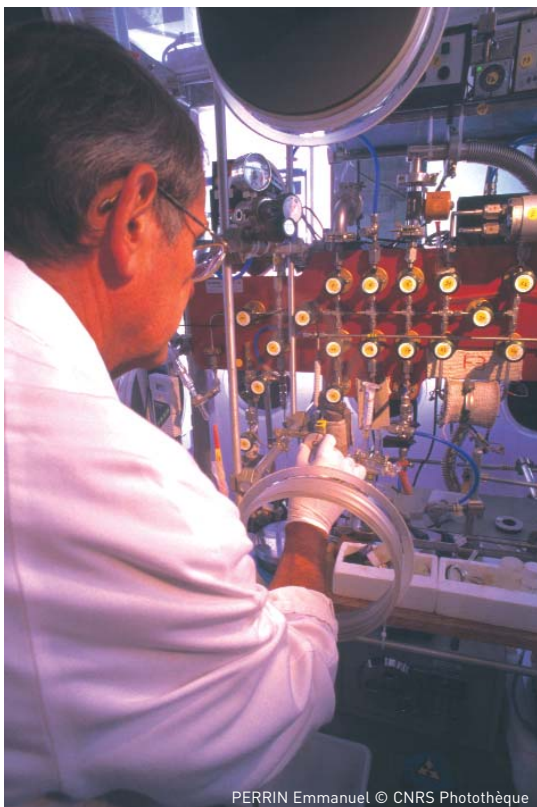
Les actions principales des formations au niveau régional ont été les suivantes (cf partie « sur les délégations ») :

- Les formations nouveaux entrants
- Les formations SST/ recyclage.
- Les formations à l'utilisation des extincteurs

- La sensibilisation des nouveaux directeurs d'unité à leur responsabilité en matière de santé-sécurité s'est poursuivie dans le cadre de leur formation (sessions de juillet et octobre 2004). Il a de plus été décidé que les connaissances de base en matière de prévention nécessaires au plein exercice de leurs responsabilités leur seront fournies lors du troisième module de chaque session.

Intégration de la sécurité à la conception mises en conformité

- Les IRPS sont de plus en plus associés aux opérations immobilières (cf. partie « en délégation »).
- 28 opérations de mise en sécurité ou conformité vis à vis des personnes, des biens et de l'environnement ont été conduites en 2004 pour un montant de 1,64 M€ soit 24 % du budget réservé à l'entretien (respectivement 45 pour 2,5 M€ en 2003). Elles portaient en majeure partie sur la conformité électrique (cf. annexe 2).
- Amiante : Les conditions d'application des nouvelles dispositions réglementaires sur le risque d'exposition à l'amiante ont été précisées grâce à une collaboration entre la CNPS et le BPI (note CNPS/FG/AL/MV/04.067 du 15 novembre 2004).
- Le point concernant l'application de la réglementation en matière d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées n'a pas été réalisé (cf. programme 2005).



PERRIN Emmanuel © CNRS Photothèque

Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques

Remarque : le découpage par dommage, choisi par usage et commodité, est un peu artificiel car un même danger peut causer des dommages dans plusieurs catégories. Ainsi l'incendie (danger) peut causer des destructions de bâtiment (dommage aux biens matériels) mais aussi induire l'arrêt plus ou moins long d'une équipe ou d'une unité (dommage à l'activité) entraîner l'asphyxie de personnes par les fumées (dommage corporel), voire provoquer une pollution par les eaux d'extinction (dommage à l'environnement).



Risques corporels

✓ Évaluation des risques – Document unique

La démarche d'évaluation des risques et sa traduction dans l'élaboration d'un document unique ont été poursuivies activement sur l'ensemble des délégations. L'objectif d'identification des principaux dangers et d'évaluation des risques correspondants sur les unités hébergées par le CNRS pour la fin 2004 a été atteint sur certaines délégations. Un état effectué en février 2005 indique que les documents uniques ont été réalisés à 100% sur 4 délégations et à plus de 60% sur 10. Leur achèvement est prévu fin juin 2005 sur 12 délégations. Dans les UMR hébergées par un partenaire, ce dernier a, en général coordonné la mise en oeuvre de l'évaluation des risques.

Le groupe de travail qui a élaboré le document unique a vu sa mission prolongée (note CNPS/FG/MV/04.019 du 3 mai 2004). Il a :

- réalisé un bilan de l'avancement de cette opération à mi 2004;

- proposé des actions de soutien aux unités, qui seront concrétisées en 2005, comportant :
 - des actions de formation à l'intention des directeurs d'unité et des acmo,
 - la mise à disposition d'une version informatisée du document unique, conforme au modèle CNRS Université, et permettant des modalités de tri et de consolidation,
 - une aide à la hiérarchisation des risques.

✓ Risque lié au trajet

Un groupe de travail, comprenant des membres du CHS du CNRS, a été créé en juin 2004 (note 29/FG/MV/2004) pour engager une action sur ce risque qui représente 38 % de la totalité des accidents avec arrêt au CNRS. (cf. annexe 4-2). Ainsi :

- une analyse de 350 accidents de trajet survenus au CNRS a été réalisée en collaboration avec le BPAT ;
- une synthèse des actions menées au CNRS a été établie afin de connaître la situation de chaque délégation ;
- un recueil d'information a été établi (formation CRAM, documents...) afin de connaître les dispositions mise en place dans d'autres structures.

✓ Risque de chute

Ce risque constitue la première cause d'accident et d'arrêt hors trajet au CNRS. Les déclarations d'accidents sur 2003 et 2004 ont été collectées auprès du BPAT, une synthèse des informations est publiée dans le présent rapport au vu des informations disponibles sur les déclarations (cf. chapitre « Statistique des accidents »).

✓ Risque chimique

Une réflexion a été engagée par la CNPS et la coordination médicale afin de préciser les conditions d'application du décret CMR et du décret sur la prévention du risque chimique du 23 décembre 2003. Une première conséquence a été la parution d'un modèle d'attestation d'exposition aux CMR (cf. chapitre « Santé »).



MEDARD Laurence © CNRS photothèque

✓ Manutention

Ce risque constitue, à égalité avec le précédent, la première cause d'accident et d'arrêt hors trajet. Les déclarations

d'accidents sur 2003 et 2004 ont été collectées auprès du BPAT, une synthèse des informations est publiée dans le présent rapport au vu des informations disponibles sur les déclarations (cf. chapitre « Statistique des accidents »).

✓ Risque biologique

Un groupe de travail a été créé en octobre 2004 pour sélectionner une méthode d'évaluation de ce risque parmi celles déjà utilisées dans d'autres organismes et l'adapter aux situations rencontrées dans les laboratoires du CNRS (CNPS/FG/MV/2004.058 du 8 octobre 2004).

Les conditions de sécurité dans l'utilisation d'organes ou de tissus humains et tout particulièrement de sang, n'ont pas encore été précisées.

✓ Risque radiologique

L'évolution récente de la réglementation en la matière, dans le cadre de la transposition de la directive Euratom 96/29, a des conséquences importantes pour les laboratoires du CNRS, principalement en ce qui concerne les conditions d'autorisation de détention de sources, les contrôles et la traçabilité, la gestion des déchets et effluents radioactifs.

Des conseils concernant les demandes d'autorisation de détention de sources radioactives ont été fournis afin d'en faciliter la rédaction par les personnes compétentes en radioprotection sous la responsabilité des directeurs d'unité. Une méthodologie de classement des zones et des personnes a été proposée à cette occasion. (note CNPS/FG/JPM/MV/04 du 10 février 2004). La rédaction du guide sur la radioprotection n'a pu être achevée du fait du retard de parution des derniers arrêtés.

Risques pour les biens matériels et incorporels

✓ **Risque incendie** : Nombre de bâtiments propres du CNRS hébergeant des activités à risque incendie ont bénéficié au cours des années passées de dispositifs de prévention et de protection (détections, compartimentage...). Toutefois, certains bâtiments présentent encore un risque incendie important et reconnu. Des actions de mise en sécurité ont été engagées sur certains d'entre eux en 2004 et seront poursuivies en 2005. (Cf. chapitre « Intégration de la sécurité à la conception – mises en conformité »)

✓ **Risque intrusion** : une réflexion a été engagée sur plusieurs campus dans le double but d'éviter :

- les vols et les dégradations,
- la présence incontrôlée de public dans les zones à risques.

Risques environnementaux

✓ **ICPE** : Un projet de note a été préparé à l'intention des délégations régionales afin de leur permettre de réaliser un bilan de leur situation administrative au titre des ICPE et de définir en conséquence un programme de régularisation de cette situation.

✓ **Déchets et effluents** : le rappel sur les dispositions de la réglementation sur les effluents et rejets n'a pas été effectué.

✓ **Conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses** : la CNPS répond aux demandes exprimées par les laboratoires via les IRPS sur le transport de matières dangereuses. (Dispositions réglementaires et pratiques). Un article dans prévention info a été rédigé sur le sujet afin de clarifier la situation sur les dispositions de la nomination d'un conseiller à la sécurité.

✓ **OGM et organismes de quarantaine** : l'action prévue en collaboration avec la chargée de mission au risque biologique a été amorcée.

- Réalisation d'un bilan de la mise en œuvre de cette application comprenant les facteurs limitants ;
- Elaboration de propositions pour réduire ces facteurs et développer l'usage de l'application en :
 - améliorant l'information des acmo sur les accidents incidents,
 - faisant évoluer techniquement l'application,
 - complétant la formation des acmo,
 - ouvrant à un public plus large les informations collectées,
 - assurant la cohérence avec les données sur les déclarations d'accidents.
- Renseignements pris, un état des principaux dommages matériels et environnementaux constatés par le passé s'est avéré impossible à dresser. Afin d'améliorer la connaissance de ces dommages et permettre de définir des priorités d'actions, un état est tenu depuis 2004 à partir des informations communiquées par les délégations.

Santé

- Cancérogènes mutagènes et toxiques pour la reproduction

L'attestation d'exposition aux CMR a été mise en place en octobre 2004 (notes du 13 octobre aux délégués régionaux et du 2 novembre aux RPRH).

- Risques chimique et biologique (cf. plus haut)

Accidents et incidents : connaissance, analyse et suivi

- L'outil développé au CNRS pour le retour d'expérience, l'application AIE, a bénéficié en 2004 d'un effort important



de mise en œuvre sur les délégations (cf. partie « sur les délégations »).

Un groupe de travail a été créé en juin 2004 (note 34/FG/MV/04 du 20 juin 2004) afin d'aider à cette mise en œuvre et d'apprécier les possibilités de cette application. Il a conduit les actions suivantes (cf. annexe 4 - 3)

Prévention et gestion des situations d'urgence

- L'opération engagée pour permettre aux délégations de faire face à une éventuelle situation d'urgence ou de crise a été poursuivie comme suit (cf. annexe 4 - 4).

Au niveau central :

- la procédure d'alerte de la direction générale, suite à des accidents ou événements dommageables pour le CNRS, comprenant la création d'une permanence, a été mise en place en avril 2004 et testée (note CNPS/FG/MV/04.21 du 29 avril 2004);

- la cellule de crise de la Direction Générale a été mise en place en octobre 2004 (note CNPS/FG/MV/2004.057 du 6 octobre 2004).

Au niveau local :

- la formation des cellules de crise de délégation s'est achevée en octobre 2004;

- un groupe de travail chargé de réaliser un guide d'élaboration des plans d'urgence a été créé en septembre 2004 note CNPS/MV/04.050 du 14 septembre 2004).

- Des consignes en cas d'alerte à la bombe, élaborées par la CNPS et le fonctionnaire de sécurité de défense, ont été publiées en mars 2004 (noteCNPS/FG/IJ/MV/04.016.).

Partenariat

La présence largement majoritaire d'UMR chez les partenaires impose de développer avec ces derniers une collaboration étroite pour assurer la sécurité des agents de ces unités.

- Un bilan de l'application des conventions a été engagé dans le cadre du programme pluriannuel. Actuellement seules 27 conventions particulières d'hygiène et de sécurité ont été signées entre le CNRS et un partenaire ce qui ne concerne qu'une minorité d'UMR et d'agents.
- Une réflexion a été engagée dans le cadre du partenariat rénové en liaison avec la DARES. Des propositions sont en cours d'élaboration, dont une nouvelle convention type intégrant des éléments de management de la sécurité, afin de mieux prendre en compte les intérêts du CNRS et de ses agents. Elles serviront de référence aux relations entre les partenaires en matière de santé - sécurité (cf. programme 2005).

Actions 2004 sur les délégations

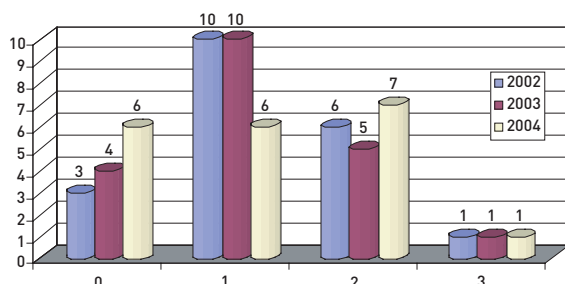
Les informations ci-dessous proviennent de la synthèse des 20 rapports d'activité envoyés par les ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité.

Les services régionaux de prévention et de sécurité

Recrutement d'une adjointe à l'ingénieur régional de la délégation Centre Auvergne Limousin

Les CSHS

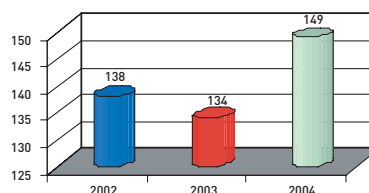
Nombre de délégations vs nombre de réunions de CHS tenues



L'obligation réglementaire d'une tenue des CHS au moins deux fois par an n'est donc majoritairement pas respectée

sur les délégations. (8 délégations ont réalisé au moins 2 réunions soit seulement 40 % des délégations.)

Nombre de CSHS d'unité au cours des trois dernières années



On constate une augmentation de 11% du nombre de CSHS d'unité par rapport à l'année 2003. Comme les années précédentes, on constate une bonne participation des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité aux CHS d'établissements partenaires (109 sur 164 réunions) et aux CSHS d'unités (126 sur 149 réunions).

Les ACMO

Le nombre actuel est de 1170 ACMO dont 986 formés. On dénombre 179 ACMO formés pour l'année 2004. Le turn-over, suite à des départs (retraite, fermeture d'unité, démission...) s'établit à 5%, ce qui représente 61 agents. Le réseau d'acmo reste stable entre 2003 et 2004 (+ 0.3%).

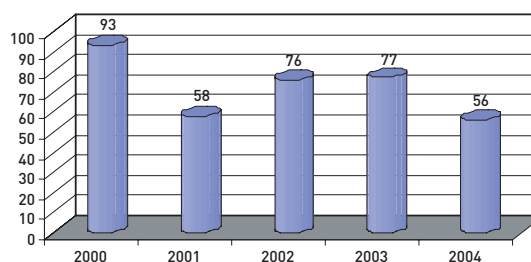
115 réunions d'information/formation ont eu lieu avec les ingénieurs auxquelles ont participé 844 ACMO.

Les thèmes principaux étaient :

- l'évaluation des risques professionnels
- AIE
- la gestion des déchets

L'évaluation des unités

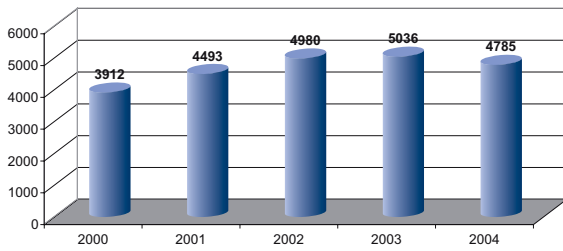
Evolution du nombre d'avis donnés par les IRPS concernant les rapports hygiène et sécurité des directeurs



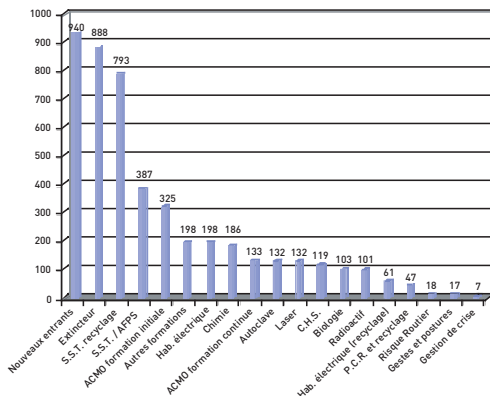
Le nombre d'avis donné sur le rapport hygiène et sécurité rédigé par les unités au moment de l'évaluation de celle-ci a diminué en 2004.

Les formations

Evolution du nombre de participants par année au cours des 5 dernières années



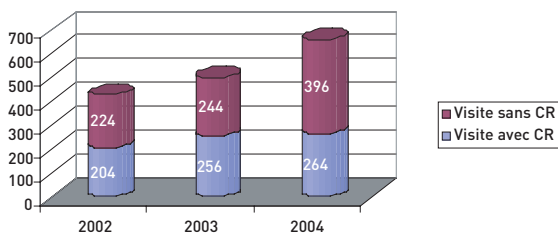
Formations régionales par thème et par nombre de participants pour l'année 2004



Les visites

Elles sont toujours nombreuses (au minimum 660 visites dont 264 ont fait l'objet de comptes rendus écrits). Le nombre de comptes rendus augmente régulièrement.

Evolution du nombre de visites d'unité



L'immobilier

La nature de la participation des ingénieurs dans le cadre des travaux immobiliers est très variable (avis, diagnostic, plans de prévention, ouverture de plis).

Leur participation est importante: 343 réunions en 2004 contre 323 réunions en 2003, 246 en 2002 et 268 en 2001.

Il est à noter que 14 ingénieurs ont donné un avis sur la proposition annuelle de répartition des crédits d'entretien de la délégation et 15 ont eu connaissance des opérations retenues.

Le retour d'expérience (logiciel AIE)

On constate une augmentation régulière mais lente de la mise en œuvre de ce logiciel malgré un effort important des délégations en 2004. Ainsi :

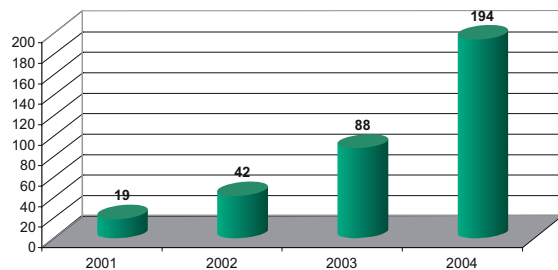
- les formations à l'utilisation de AIE se sont poursuivies en délégation au cours de l'année 2004 (61% des acmo formés) ;

- 6 nouvelles délégations ont utilisé cette application en 2004 et seules deux délégations ne l'ont pas encore fait (DR7, 11) ;

- 194 accidents/incidents ont été enregistrés en 2004, totalisant 484 informations au 31 décembre 2004.

L'objectif de reporter au moins tous les accidents déclarés dans cette application n'a pas été atteint.

Evolution du nombre d'enregistrements au cours de ces 4 dernières années dans l'application AIE



Les conventions

Onze nouvelles conventions ont été signées en 2004 ce qui porte à 27 le nombre total de conventions signées.

Les réalisations par rapport aux objectifs nationaux et régionaux

Ces réalisations sont décrites en annexe 3. Elles concernent principalement :

- Le déploiement de la mise en place de l'évaluation des risques professionnels (Document unique)
 - La mise en place de l'application AIE (Accidents - Incidents – Evènements)
 - La signature des conventions hygiène et sécurité avec les établissements partenaires
 - La poursuite du renforcement du réseau des ACMO (formation continue ...)
 - La mise en place de la gestion de crise
 - L'application des dispositions de la réglementation sur le transport des matières dangereuses
 - La mise à niveau des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement

Programme de prévention et de sécurité 2005

Cadre et objectifs

Les principales actions en cours s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel suivant déjà retenu dans le programme 2004 :

- Donner du corps à la politique de prévention et de sécurité
- Adapter la structure prévention et sécurité
- Améliorer la connaissance des dommages et le retour d'expérience
- Développer l'information et l'aide aux délégations
- Développer la maîtrise des risques professionnels
- Se préparer aux situations d'urgence
- Réussir le partenariat
- Respecter l'environnement

L'objectif ultime de ce programme, comme de toute action de prévention, est la réduction du nombre et de la gravité des dommages, corporels en priorité mais aussi matériels, immatériels et environnementaux.

Dans ce contexte de maîtrise des risques professionnels, il convient de citer tout particulièrement parmi les actions décrites ci-après trois actions pluriannuelles qui doivent être consolidées en 2005 :

- la mise en œuvre des actions correctives décidées par les directeurs d'unités suite à l'évaluation des risques et consignées dans le document unique ;
- la valorisation du retour d'expérience ;
- l'élaboration des plans d'urgence de délégation.

D'autre part, l'objectif de réduction notable des accidents liés aux chutes et manutention affiché en 2004 est maintenu, mais il ne pourra être atteint qu'après la mise en œuvre des actions qui seront proposées en 2005.

L'état sur les dommages aux biens sera complété en liaison avec le BPI et les délégations afin de définir des actions pertinentes en la matière dans les années à venir.

Cette remarque vaut aussi pour les dommages environnementaux. Les atteintes à l'environnement doivent être aussi limitées que raisonnablement possible. Le développement d'une gestion rigoureuse des déchets est déjà un facteur de succès. Une meilleure connaissance des risques technologiques du CNRS est d'autre part nécessaire.

Actions prévues en 2005

Bien que le programme porte essentiellement sur les actions 2005, il a paru souhaitable, afin d'élargir la perspective, d'indiquer d'ores et déjà succinctement les actions pluriannuelles. En effet, en matière de sécurité, nombre d'actions nécessitent plusieurs années pour être menées à terme. De telles actions ne pourront donc, au mieux, qu'être engagées en 2005. Des précisions sur ce point sont fournies dans chaque cas. En absence de tout délai, l'action sera supposée achevée en 2005. Dans chaque chapitre, ces actions sont indiquées en premier.



DELHAYE Claude © CNRS photothèque



DELHAYE Claude © CNRS photothèque

Sur l'ensemble du CNRS

Politique de santé et de sécurité

- Une charte mettant en évidence l'engagement de la direction générale pour la santé et la sécurité sera rédigée.
- La présentation et la prise en compte du programme national de prévention et de sécurité sur les délégations et les départements devront être poursuivies avec volonté. De façon plus générale, la promotion de la politique de santé et de sécurité devra être développée.
- La réflexion sur l'intérêt d'une gestion globale prévisionnelle des risques amorcée en 2004 sera poursuivie dans le cadre d'un projet pluriannuel.

Organisation et structure

• ACMO

La réflexion sur l'organisation de la prévention au sein des unités, ainsi que sur la nature et les conditions d'exercice de la mission des acmo et leur formation sera concrétisée par une instruction.

Les missions, qui figurent dans l'instruction générale d'hygiène et de sécurité de 2003 seront actualisées pour tenir compte des évolutions réglementaires et d'organisation.

Le contenu de la formation sera actualisé en conséquence par un groupe de travail ad hoc et prendra en compte la communication.



MURIOT Alain © CNRS photothèque

Information, communication, documentation

- L'intérêt d'une veille documentaire, portant sur les aspects non réglementaires (articles, normes...) sera examiné.
- La coordination nationale de prévention et de sécurité ne dispose actuellement pas d'une base documentaire réglementaire et technique permettant un accès rapide aux informations nécessaires aux délégations. L'intérêt d'une telle base sera examiné.
- Les sites Web de la CNPS seront refondus en 2005 dans le cadre de la refonte des sites du Secrétariat Général et de la mise en place du nouvel outil de gestion de contenu.



ROBIN Laurent © CNRS photothèque

Règlements

- Au-delà des réglementations en cours d'application (cf. la partie bilan 2004), quelques réglementations récentes devront être appliquées. Ainsi :
 - Le prochain arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°11-90 laboratoires utilisant des substances toxiques.
- L'intérêt de disposer d'une structure documentaire permettant un accès aisé à l'ensemble des procédures sera étudié dans le cadre du site intranet (cf. Information, communication, documentation).

Contrôles, inspection et audits

- Une réflexion pour clarifier les conditions de mise en œuvre des contrôles avait été engagée en décembre 2002 lors d'une réunion entre IRPS et responsables logistique. Cette réflexion devra être menée à son terme en 2005 et aboutir à une définition précise de ces conditions de mise en œuvre portant en particulier sur le déclenchement, la réalisation et le financement.
- L'intérêt de commissions d'audit interne sera étudié.

Plan d'actions et suivi

- Des éléments de bilan des actions de l'année passée et de programme de l'année à venir figurent en général dans le compte rendu des CSHS des délégations. Celles-ci seront encouragées à rédiger, conformément à la réglementation, de véritables bilans et programmes de prévention.
- Le modèle de rapport d'activité des délégations sera refondu en tant que de besoin.

Formation et sensibilisation

- Le plan formation prévention 2005, fourni en annexe, comporte les actions principales suivantes au niveau national:
 - Ingénieurs régionaux prévention et sécurité
 - Elaboration d'une demande d'autorisation de détention d'une source radioactive
 - Mise en situation d'un plan d'urgence
 - Elaboration du document unique
 - Communication pour ACMO
- La sensibilisation des nouveaux directeurs d'unité à leur responsabilité en matière de santé-sécurité sera poursuivie. Les connaissances de base en matière de prévention nécessaire au plein exercice de leurs responsabilités leur seront fournies lors d'une séquence de travail intitulé « prévention et management d'unité » ajoutée au troisième module de chaque session (session3-2004 en mars, session 1et 2-2005 en septembre et octobre).
- La prise en compte de la prévention lors de l'accueil est formalisée sur certaines unités sous forme d'un document écrit. La généralisation de cette pratique sera étudiée en relation avec la DRH.

Intégration de la sécurité à la conception, mises en conformité

- Un budget de 2M€ est prévu pour les mises en sécurité - conformité des installations.
- Amiante : en application de la note CNPS/FG/AL/MV/04.067 du 15 novembre 2004, les actions suivantes seront menées à terme par les services logistiques et techniques :
 - Repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au plus tard pour le 30 septembre 2005;
 - Etablissement du dossier technique à partir des éléments recueillis lors du repérage.
- Accessibilité des locaux aux personnes handicapées : un point sera fait concernant l'application de la réglementation en la matière en liaison avec le BPI.
- Afin de mieux prendre en compte les règles de sécurité lors de la conception, la construction, l'aménagement ou la modification de locaux ou de bâtiments des standards internes de sécurité dans la construction seront élaborés en collaboration avec le BPI dans un cadre pluriannuel. Cette action sera engagée en 2005 pour les laboratoires de chimie puis ultérieurement pour ceux de biologie.
- Les études préliminaires de sécurité, en particulier lors



SAUVAGEOT Nicolas © CNRS photothèque

de la conception d'installations expérimentales à risques seront encouragées.

- D'autre part, l'application de l'instruction relative à la prise en compte de la sécurité dans le domaine immobilier est à conforter afin que l'ensemble des acteurs concernés soient pleinement associés aux projets de construction. L'implication de la structure sécurité dans le dispositif d'instruction des dossiers de mise en conformité sera en particulier réexaminée.

Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques

Risques corporels :

✓ Evaluation des risques - Document unique

La démarche d'évaluation et de maîtrise des risques sera poursuivie activement sur l'ensemble des délégations.

Pour cela :

- l'identification des principaux dangers et l'évaluation des risques correspondants devront être achevées sur l'ensemble des unités hébergées par le CNRS qui ne l'ont pas encore fait pour la mi 2005 ;
- les actions correctives décidées seront réalisées dans la continuité pour achèvement en 2005 ;
- les délégués régionaux veilleront, via les IRPS et dans le cadre des conventions d'H&S, à ce que les partenaires assument leur responsabilité vis-à-vis de cette obligation dans les UMR qu'ils hébergent.

Le groupe de travail ad hoc (cf. annexe n° 4 - 1):

- réalisera un bilan à mi 2005 ;
- mettra en œuvre les propositions (cf. la partie bilan).

Le lien entre le document unique et la partie sécurité du rapport d'activité d'unité pour les comités d'évaluation sera précisé.



MEDARD Laurence © CNRS photothèque

✓ Risque lié au trajet

Le travail du groupe ad hoc sera poursuivi conformément au plan préétabli et se traduira dans un rapport de synthèse (cf. annexe 4-2)

✓ Risque de chute

L'analyse des données recueillies sur ce risque, qui constitue la première cause d'accident et d'arrêt hors trajet, sera effectuée dans le cadre des statistiques des accidents de l'année 2004.

Une réflexion sera ensuite engagée au niveau national sur les actions à mettre en œuvre pour réduire ce risque.

✓ Risque biologique

Une méthode d'évaluation de ce risque sera sélectionnée parmi celles déjà utilisées dans d'autres organismes et adaptée, par le groupe de travail ad hoc, aux situations rencontrées dans les laboratoires du CNRS.

Les conditions de sécurité dans l'utilisation d'organes



LANMOUREUX Richard © CNRS photothèque

ou de tissus humains et tout particulièrement de sang, seront précisées dans une note par la CNPS et la coordination médicale en liaison avec la cellule éthique. Des recommandations ont déjà été fournies dans le cahier de prévention « Risque biologique ».

✓ Manutention

L'analyse des données recueillies sur ce risque, qui constitue à égalité avec le précédent la première cause d'accident et d'arrêt hors trajet, sera effectuée dans le cadre des statistiques des accidents de l'année 2004.

Des formations adaptées (gestes et postures...) seront ensuite proposées en région dans le cadre des plans de formation.

Au delà, une réflexion sera engagée sur le moyen terme sur les actions de fond à entreprendre.

✓ Risque chimique

Les conditions d'application du décret CMR et du décret sur la prévention du risque chimique du 23 décembre 2003 seront précisées par la CNPS et la coordination médicale. Une méthode d'évaluation de ce risque sera proposée.

✓ Risque radiologique

La rédaction du guide sur la radioprotection sera achevée à la fin du [JPM] trimestre 2005 et prendra en compte les derniers arrêtés.

Les conseils concernant les demandes d'autorisation de détention de sources radioactives fournis en 2004 seront complétés pour tenir compte des évolutions réglementaires et d'organisation des autorités de contrôle.

Une action sera menée à l'intention des directeurs d'unité concernant leur responsabilité en matière de radioprotection (organisation, nomination de PCR, contrôles...).

Une opération sera engagée pour éliminer les sources périmées.



MEDARD Laurence © CNRS photothèque

Risques pour les biens matériels et incorporels

✓ Risque incendie :

la mise en sécurité des installations à risques sera poursuivie.

Risques environnementaux

✓ ICPE : Une note à l'intention des délégations régionales sera publiée afin de leur permettre de réaliser un bilan de leur situation administrative au titre des ICPE et de définir en conséquence un programme de régularisation de cette situation.



MARTIN Jean-Louis © CNRS photothèque

✓ Déchets et effluents : un rappel sur les dispositions de la réglementation sur les effluents et rejets sera effectué.

✓ Conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses : les conditions d'application de cette réglementation seront précisées afin de permettre aux délégations, voire à certaines unités, de prendre les dispositions nécessaires.

✓ OGM et organismes de quarantaine : un point sera fait en collaboration avec la chargée de mission au risque biologique sur l'application de la réglementation, en particulier dans les UMR hébergées par les partenaires, ainsi que sur l'apport de la structure prévention dans la gestion du risque.

Santé

• Cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

L'attestation d'exposition est rédigée lors des départs à la retraite, elle sera rédigée dans toute la mesure du possible pour tout agent.

La mise à jour des fiches individuelles de risques se poursuit et la réflexion inter-organismes (CNRS, Inserm, Inra, Université, Institut Pasteur) sur l'harmonisation des surveillances médicales va se mettre en place.

• Radioprotection

La réglementation concernant SISERI sera mise en œuvre dès la parution des derniers décrets et des précisions relatives à leur application.

• Risques chimique et biologique (cf. plus haut)

Accidents et incidents : connaissance, analyse et suivi

- Retour d'expérience

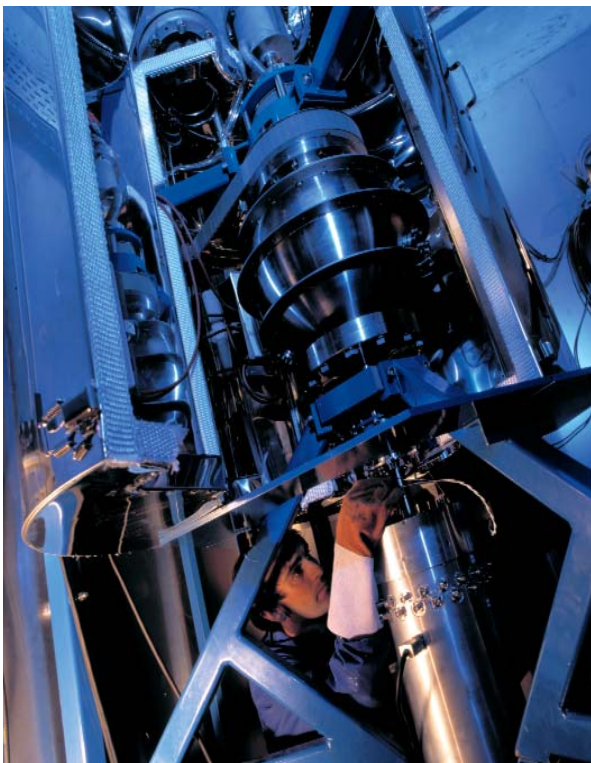
Les ACMO et les IRPS veilleront à ce qu'au moins tous les accidents déclarés soient reportés.

Les propositions du groupe ad hoc relatives à l'application AIE (cf. partie bilan et annexe 4 - 3) seront mise en œuvre.

Le groupe poursuivra son action en examinant si, au delà de son intérêt pédagogique et préventif évident, cette application peut être aussi un instrument permettant :

- une connaissance exhaustive et rapide en local ;
- une analyse et des actions correctives en local ;
- un tableau de bord périodique ;
- des analyses de données en central.

- L'état sur les dommages aux biens et à l'environnement sera complété en liaison avec le BPI et les délégations afin de définir des actions pertinentes en la matière dans les années à venir.



PERRIN Emmanuel © CNRS Photothèque

Prévention et gestion des situations d'urgence

- L'opération sera poursuivie comme suit (cf. annexe 4 - 4).

Au niveau central :

- Formation de la cellule de crise de la Direction Générale au premier trimestre 2005.

Au niveau local :

- Réalisation d'un guide d'élaboration des plans d'urgence par un groupe de travail pour mi 2005 ;
- Elaboration des plans d'urgence sur les délégations sur 2005-2006.



LAMOUREUX Richard © CNRS photothèque

Partenariat

- Un bilan de l'application des conventions sera réalisé dans le cadre du programme pluriannuel.
- Partenariat rénové : les propositions en cours d'élaboration seront rédigées pour le premier trimestre 2005 et mise en œuvre au fur et à mesure de la mise en place des contrats.



PERRIN Emmanuel © CNRS Photothèque



© CNRS photothèque / IPN



HARMELIN Jean-Georges © CNRS photothèque



MANSION Nathalie © CNRS photothèque

ANNEXES

- ✓ 1 Formation
- ✓ 2 Crédits d'entretien spécifiques liés à la sécurité
- ✓ 3 Bilans des actions en délégation
- ✓ 4 Fiches de suivi
 - 4.1 Evaluation des risques – document unique
 - 4.2 Prévention des accidents de trajet
 - 4.3 Connaissance et exploitation des accidents
 - 4.4 Maîtrise des situations d'urgence

ANNEXE 1

Bilan des formations nationales en hygiène et sécurité Année 2004

Formation continue des IRHS :

Thème : Autorisation de détention de sources radioactives

Lieu : Carry le Rouet

Date : 1er avril

Intervenants : MM. Féron et Gaudu – DGSNR

Thème : Radioprotection et ICPE

Lieu : Issy-les-Moulineaux

Date : 15 octobre

Intervenant : Didier GAY - DPPR

Radioprotection

Lieu : Lyon

Date : 2 et 3 juin 2004

Durée : 2 jours

Public : ingénieurs de prévention et de sécurité, ACMO et PCR du CNRS

Nombre de participants : 39 personnes

Responsables de laboratoires L3 :

Lieu : Paris (FIAP)

Date : 16 et 17 septembre 2004

Durée : 2 jours

Public : responsables de laboratoires L3

Nombre de participants : 24 personnes

La gestion des déchets : 2 sessions

Lieu : Orsay

Date : 16 et 17 juin

Durée : 2 jours

Public : réseau des préventeurs (ingénieurs de prévention et de sécurité , ACMO du CNRS)

Nombre de participants : 20 personnes

Lieu : Paris

Date : 23-24 septembre 2004

Durée : 2 jours

Public : réseau des préventeurs (ingénieurs de prévention et de sécurité , ACMO du CNRS)

Nombre de participants : 19 personnes

La gestion des situations d'urgence

Lieu : Grenoble (DR Rhône-Alpes), Orléans (DR Centre Auvergne Limousin et Ile-de-France Est), Paris (DR PMA et Ile-de-France Nord-Ouest), (DR Alsace et Nord-Est), Paris (DR Paris A et Paris B), Gif (DR Ile-de-France Sud et IN2P3), Sophia (DR Côte d'Azur, Languedoc Roussillon et Provence)

Date : 20 et 21 janvier, 27 et 28 janvier, 8 et 9 mars, 18 et 19 mars, 30 juin et 1er juillet, 23 et 24 juin , 19 et 20 octobre

Durée : 2 jours

Public : cellules de crise des délégations

Nombre de participants : 184 personnes

Plan de formation à la prévention 2005

Actions nationales à gestion déconcentrée

Formation continue des IRHS

Public : IRPS (26 par session)

Durée : 3 fois 2j

Date : 10 et 11 mars , 9 et 10 juin, 17 et 18 novembre

Lieu : Dinard, Montpellier, Ivry

Elaboration d'une demande d'autorisation de détention de sources radioactives

Public: demandeurs d'autorisation, PCR, IRPS (20 places)

Durée : 2 sessions de 1j

Intervenants : JP Manin

Date :

Lieu : Lyon

Actions nationales à déploiement régional ou interrégional

La communication à l'intention des ACMO

Public : ACMO (12 places pour la session test)

Durée : 3j par session

Intervenants : à définir

Date : à définir

Lieu : à définir

Evaluation des risques professionnels - document unique

Thème : **retour d'expérience et évolution**
Public : **directeurs d'unités et ACMO (2500 places)**
Durée : **1/2 j**
Intervenants : **IRPS – GT ad hoc**
Date : **dernier trimestre**
Lieu : **en délégation**

Thème : **utilisation du logiciel**
Public : **ACMO (500 places)**
Durée : **1j**
Intervenants : **IRPS – GT ad hoc**
Date : **dernier trimestre**
Lieu : **en délégation**

Mise en situation d'urgence

Public : **cellules de crise de délégation**
Durée : **5 sessions de 2j**
Intervenants : **à définir**
Date : **dernier trimestre**
Lieu : **à définir**

Autres formations

Prise de fonction des directeurs d'unité
Thème : **responsabilité civile et pénale**
Public : **directeurs d'unité**
Durée : **2h**
Intervenants : **M^o Ledoux**
Date : **14 avril, 21 avril**
Lieu : **Paris**

Thème : **Prévention et management**
Public :
Durée : **2h**
Intervenants : **F. Guérin**
Date : **15 mars**
Lieu : **Paris**

ANNEXE 1 - suite

Tableau des formations régionales en hygiène et sécurité Année 2004

	Délégations	Nouveaux entrants	ACMO formation initiale	ACMO formation continue	C.H.S.	S.T. / A.F.P.S	S.T. recyclage	Extincteur	Hab. électrique	Hab. électrique (recyclage)	Autoclave	P.C.R. et recyclage	Gestes et postures	Chimie	Biologie	Radioactif	Laser	Risque Router	Gestion de crise	Autres formations
IN2P3	1/1/50	3/4/42																		
1	2/2/50				5/10/45	5/1/35	4/0/5/35	2/4/15			3/1/23			1/0/5/32						
2	1/1/1	1/6/21			4/3/37	4/3/37	2/4/15	2/4/15			1/0/5/15			1/1/4	2/1/5/5	2/1/5/2				
3	2/2/35	1/6/3	1/1/6		2/2/32	2/4/67	1/6/3	2/4/15			2/0/5/17	2/2/12	1/1/15	1/2/5/15	1/0/5/15	1/1/4				
4	1/2/79	1/6/16	1/2/21		4/0/5/44	4/3/38	4/3/38	4/3/38			2/0/5/22									
5	1/2/59		4/2/23		1/1/1/71	1/0/5/15	1/2/14	1/2/14						1/2/2		4/8/43			1/2/4	
6	1/1/5/152	1/5/12	1/5/7		9/4/5/94	1/0/5/9	1/2/14	1/2/14			2/1/1/21			1/1/16		1/1/10		1/2/7	5/8/49	
7	1/20mm/1-	1/3/13	1/0/51-		4/2/5/40	7/2/100	2/4/14	2/4/14			3/3/1/21.1			1/3/12		1/2/38		1/2/7		
8						2/1/1-										1/2/1		1/2/7		
9						14/7/127	3/4/5/99	4/13/10			1/0/5/12									5/12/39
10						3/6/25	18/9/172	3/1/5/48	3/4/26	4/4/42	1/1/15			2/0/5/23				1/1/19		10/13/46
11	1/20mm/38	1/5/13				-0/5/-	5/2/5/55	1/1/14						1/2/3				2/1/2/19	1/2/8	1/2/1
12	1/2/140	1/6/6	1/5/3			3/1/2/5/36	1/1/10	2/2/5/40			1/1/12			1/2/20	1/2/11	1/1/5/22				
13	1/0/5/45	1/6/7	2/4/31			14/7/130	7/3/5/87	1/2/15						1/2/20	1/2/11	1/1/5/22				
14	1/0/25/-	1/5/7				1/2/7	1/2/7	1/2/15						1/3/22						1/1/12
15	5/2/5/60	1/4/18	1/3/11			2/4/15	3/3/32	4/2/35	1/3/11	1/1/5/13	1/2/5/3	1/10/5		1/3/22						1/1/13
16	1/16/90	1/6/23				1/2/10	4/2/30	1/0/5/17	2/2/4					1/3/22						1/1/13
17	1/0/2/5/27	1/3/12				3/5/5/30	3/3/27	2/3/5/13						1/0/5/18						5/30/18
18	1/2/38	1/3/18	1/4/1			1/2/5	1/1/5/7/5	1/1/2	1/1/5/2	1/2/5/2	1/2/1			3/6/35			1/2/1/1			5/4/8
19	1/30mm/27	1/6/7				3/1/5/15	4/1/5/72	1/2/12			1/2/1			1/2/1						1/5/8
20	1/15mm/30	1/6/20	2/3/30			3/6/38	5/5/48	7/3/5/128	1/2/7	1/1/7	1/0/5/20	1/1/10	2/2/24	9	7	15	12/5			1/5/8
Total S.	34	15	4		38	108	68	27	7	15	5	3	14	9	7	15	4	2		35
Total J.	23	97	225		81	655	34	525	8	415	235	175	1575	18	85	262	26	4		80
Total P.	940	325	133		119	387	793	888	198	61	132	47	186	103	101	132	18	7		198

Total 2004 430 Sessions 734,7 Jours 4785 Participants

Total S : Nombre total de sessions de formation
Total J : Durée totale des sessions
Total P : Nombre total de participants

LEGENDE

Signification : 1 session d'une durée de 1 jour avec 50 participants

1/1/50p

	Extincteur	S.T. / A.F.P.S	Autres formations	Nouveaux entrants	Hab. électrique	ACMO formation initiale	ACMO formation continue	Autoclave	Laser	Chimie	Biologie	Hab. électrique (recyclage)	Radioactif	P.C.R. et recyclage	C.H.S.	Risque Router	Gestes et postures	Gestion de crise	
108	68	38	34	27	20	15	15	15	14	9	7	7	5	4	4	3	2		
65.5	34	81	80	52.5	97	29.5	41.5	26.2	15.75	18	8	85	23.5	22.5	26	1.75	4		
793	888	387	198	940	325	133	132	132	186	103	61	101	47	119	18	17	7		

ANNEXE 2

Travaux de mise en sécurité du patrimoine immobilier du CNRS (Année 2004 et programmation 2005)

libellés des opérations	montants en euros	
	année 2004	programmation 2005
renovation et mise en conformité des installations électriques	1120017	869571
sécurité incendie (détection, alarme, issues de secours...)	156084	299000
réfection et mise en sécurité des toitures	40905	12000
mise en conformité des sorbonnes		
mise en conformité des ascenseurs et monte-charges	175000	223700
protection garde-corps	4040	50000
stockage des produits dangereux		110000
divers (réseau gaz, amiante)	102800	265311
amiante (dossier technique)		180000
sécurisation des accès	44618	25000
traitement des effluents		
total	1643464	2034582

ANNEXES 3

Les principales actions dans les délégations du CNRS en 2004

N°	Délégation	Actions
1	PARIS A	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du partenariat institutionnel : Signature de trois conventions particulière « hygiène et sécurité » - Réalisation du document unique sur l'évaluation des risques (unités à risques) - Augmentation du nombre de SST dans la circonscription - Mise en place de la cellule de crise de la circonscription - Réactivation « AIE » ateliers - Préparation d'une formation spécifique « communication » pour les ACMO.
2	PARIS B	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la coordination du réseau des acmos en partenariat avec les structures hygiène et sécurité des établissements partenaires - Développement de la démarche d'évaluation des risques - Suivi des travaux de réhabilitation d'un institut de recherche en site occupé
3	Ile de France Est	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'application de l'arrêté du 26 avril 1996 sur la prévention des opérations de chargements et de déchargements en sites propres - Renforcement de l'application de la réglementation relative au transport des matières dangereuses (ADR restructuré notamment) concernant la délégation - Formation/Informations des agents concernés par le transport dans le cadre de leur service - Rénovation des locaux de 2 unités à risque - Rénovations d'installations techniques - Suivi particulier de l'évaluation des risques au sein des unités en sites propres
4	Ile de France sud	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques : document unique CNRS/Ministère - Réappropriation par les unités de la gestion des déchets radioactifs - Faire un état des lieux des installations et équipements qui relèvent de la réglementation ICPE. - Mettre en conformité deux soutes chimiques. - Revoir les procédures d'appel d'urgence. - Prendre contact avec les secours extérieurs afin de s'assurer de leur connaissance du site. - Mettre en place une formation aux risques professionnels pour les nouveaux arrivants. - Installer un SSI dans les unités qui n'en disposent pas - Améliorer la gestion des déchets au sein des unités
5	Ile de France ouest et Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre de AI - Evaluation des risques - Finalisation des conventions hygiène et sécurité
6	Nord Est	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la formation à l'utilisation de AIE - Informations sur l'utilisation du guide pour l'établissement du document unique - Aide à la mise en œuvre de l'évaluation des risques - Réalisation d'une base de données régionale en hygiène et sécurité - Réalisation de formations spécifiques complémentaires pour les agents CNRS
7	Rhône Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de l'évaluation des risques Cellule de gestion de crise Formation ACMO

N°	Délégation	Actions
8	Centre Auvergne Limousin	<ul style="list-style-type: none"> - Signer la convention hygiène et sécurité avec l'université FRT - Mettre en œuvre l'application AIE - Evaluer les risques professionnels des unités - Animer le réseau des personnes compétentes en radioprotection - Suivi des dossiers OGM - Application de la réglementation pour le transport des matières dangereuses - Mettre en place la vérification périodique des appareils sous pression - Réaliser une étude de faisabilité pour l'enlèvement des déchets sur le campus - Faire prendre en compte la sécurité lors de travaux concernant l'immobilier - Mettre en place les actions nécessaires pour être autorisé à exploiter les installations mettant en œuvre de la radioactivité
10	Alsace	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'évaluation des risques - Mise en place du système de management de la santé et de la sécurité au travail
11	Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - document unique : accompagnement de sa mise en oeuvre dans 2 unités pilotes - organisation d'une journée d'information à l'attention de l'ensemble des PCR des unités de recherche de la délégation - renforcement des actions de formation du personnel CNRS
12	Provence	<p>Document unique : analyse des risques Utilisation du logiciel AIE Mise en place d'un réseau de préventeurs interétablissement</p>
13	Languedoc Roussillon	<ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser l'évaluation des risques dans chaque unité hébergée en site CNRS (formation, assistance) - Visite d'unité par CHS régional - Poursuite de la formation continue des acmos
14	Midi Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement auprès des agents chargés de la mise en œuvre (ACMO) et des partenaires locaux de l'opération d'analyse systématique des accidents et incidents (« A.I.E. »). - Démarrage d'une étude visant à mettre en place une vraie politique de gestion de crise en relation avec l'ensemble des partenaires régionaux. - Travail en partenariat avec l'université pour la mise en place de l'évaluation des risques aux sein des unités hébergées par l'université - Poursuite de la formation de l'assistant ingénieur en poste au sein du service depuis le 1er septembre 2002. - Suivi des opérations immobilières et participation à la réalisation des projets particuliers en cours concernant notamment : l'Institut d'Exploration Fonctionnelle des Génomes (IBCG), le Laboratoire de Chimie de Coordination (UPR 8241), le Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (UPR 8001). - Mise en place d'une opération pilote sur l'évaluation des risques dans une unité propre (CEMES). - Suivi de la mise en œuvre – en relation avec le bureau de la formation permanente de la délégation – de la convention de partenariat avec dix autres organismes pour la mise en place de formations communes en hygiène et sécurité. - Renforcer les contrôles périodiques obligatoires (avec l'aide du service des affaires immobilières). - Enrichir le site web.
15	Aquitaine et Poitou- Charentes	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des risques professionnels - Aide à l'EVRP – déploiement du logiciel GIHS
16	Paris Michel-Ange	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'application AIE - Développement du partenariat - Déploiement de l'évaluation des risques professionnels

N°	Délégation	Actions
17	Bretagne et Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques - Accidents, incidents : connaissance et suivi - Etudier l'opportunité de renégocier les conventions avec les partenaires
18	Nord Pas de Calais et Picardie	<ul style="list-style-type: none"> - Réussir le partenariat - Respecter l'environnement (ICPE) - Animation du réseau ACMO - Développement des formations - Conseiller les laboratoires - Réaliser le document unique
19	Normandie	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des dangers, évaluation et maîtrise des risques - Accidents, incidents : connaissance et suivi - Etudier l'opportunité de renégocier les conventions avec les partenaires
20	Côte d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les documents uniques - Déploiement en région du logiciel SEDRIP appliqué à l'analyse du risque chimique au poste de travail - Création de groupes de travail pour le logiciels SEDRIP pour l'analyse des risques biologiques et laser au poste de travail - Création de DOCUNIC (Document Unique informatisé pour les laboratoires du CNRS) - Signature d'une charte « environnement » par tous les laboratoires concernés de la délégation - Création d'un groupe de travail pour l'informatisation de la gestion des produits chimiques - Organiser une première formation en « gestion de crise » pour les ACMO
IN2P3		<ul style="list-style-type: none"> - Document unique - DOP - EDMS - ICPE

ANNEXES 4.1

EVALUATION DES RISQUES - DOCUMENT UNIQUE

OBJECTIF:

Mettre en œuvre sur l'ensemble des délégations et unités une démarche de prévention des risques professionnels (identification des dangers, évaluation des risques, élaboration et mise en place d'actions correctives) et en consigner les résultats dans un document unique.

BENEFICE:

Mettre à disposition des unités un véritable outil de pilotage de la prévention permettant de rationaliser la démarche, faciliter le dialogue sur l'évaluation des risques, fournir des priorités d'actions et mesurer les progrès accomplis. Cet outil fournira aussi une synthèse datée et périodique ainsi que la traçabilité des expositions sur une période donnée.

SITUATION:

Afin de faciliter la mise en place de cette opération, un guide d'aide aux directeurs d'unité a été élaboré par un groupe de travail en avril 2003 puis largement diffusé et présenté en 2003. Il est disponible sur le site Internet de la CNPS.

La mise en œuvre de cette démarche est bien avancée pour la partie amont (évaluation et rédaction du document unique), mais elle suscite des interrogations et des demandes auxquelles le groupe est chargé de répondre.

Actions	Responsable	Délai initial	Réalisé
Créer un groupe de travail chargé d'aider à la mise en œuvre de la démarche	SG - CNPS		Avril 2004
Etablir un bilan de l'avancement en délégations	GT	2ème trim. 2004	Août 2004
Apporter une aide adéquate aux délégations <ul style="list-style-type: none"> - Formations pour DU et ACMO - Formations spécifique ACMO - Version informatisée du document unique - Aide à la hiérarchisation des risques 	GT		
Préciser certaines conditions de mise en œuvre (financement, partenariat)	DG		
Achever la mise en œuvre de l'évaluation sur les unités	Unités / DR	Fin 2004	
Achever la mise en œuvre des actions correctives sur les unités	Unités / DR	Fin 2005	

GT: L. AGGERBECK, J-M. BURGIO, F. DEVAUCHELLE, E. DOSSIER puis E. MANSOUR, M-A. JACQUET puis T. ARTUSO (animateur), P. LECONTE, J-M. SAVARIAULT, M. VERON, J. WYBIER

ANNEXES 4.2

PREVENTION DES ACCIDENTS DE TRAJET

OBJECTIF:

Obtenir une bonne connaissance des risques liés aux trajets et des moyens de les maîtriser, puis mettre en place ces moyens.

BENEFICE:

Réduire à terme de manière significative le nombre d'accidents liés à ces risques.

SITUATION:

Les accidents de trajet constatés au CNRS représentent 48% de la totalité des jours d'arrêt pour accident.

Ce risque a fait l'objet depuis plusieurs années d'actions de fond dans nombre d'organismes ou d'entreprises confrontés au problème.

Une opération a été définie dans le cadre du CCHS.

Actions	Responsable	Délai initial	Réalisé
Constituer un groupe de travail chargé de l'opération	SG / CHS		Mai 2004
Analyser les données disponibles sur les accidents de trajet au CNRS sur les dernières années	GT	3ème ou 4ème trim. 2004	
Etudier les actions mise en œuvre dans les entreprises et organismes dans ce domaine et en faire une synthèse	GT	3ème ou 4ème trim. 2004	
laborer des propositions d'actions précises et structurées à soumettre à la direction générale	GT	Présentation au 1er CHS de 2005	
Etablir un plan d'action à partir de ces propositions	DG		
Mettre en œuvre le plan d'actions décidé	Unité / délégations		
Accompagner cette opération et en dresser un bilan régulier	GT		

GT : S. BERNIER, C. BOTINEAU, A. DARIDOR, S. DA-SILVA (animateur), H. LEMERCIER, G. MANVILLE, P. MONFORT, A. WEISWALD

ANNEXES 4.4

MAITRISE DES SITUATIONS D'URGENCE

OBJECTIF

Fournir aux délégations et à la direction générale les moyens d'anticiper et de gérer les situations d'urgence ou de crise.

BENEFICE:

Eviter l'improvisation, très souvent cause aggravante, dans de telles situations.

SITUATION

Chaque délégation dispose d'un nombre variable de procédures ou consignes pour les situations d'urgence, mais aucune ne disposait jusqu'à présent d'une organisation de crise complète. Une première action, engagée depuis 2003, a consisté à former les futures cellules de crise des délégations. Un groupe de travail a été créé pour faciliter la mise en place du dispositif en région (cellule de crise et plan d'urgence).

Actions	Responsable	Délai initial	Réalisé
Edicter des consignes en cas d'alerte à la bombe	Fonc. Déf. / CNPS		Mars 2004
Achever la formation des cellules de crise de délégation	BNF	2ème trim. 2004	Octobre 2004
Mettre en place une procédure d'alerte de la DG	DG / CNPS	1er trim. 2004	Avril 2004
Constituer et former la cellule de crise de la DG et préciser son mode de fonctionnement	DG / CNPS	2ème trim. 2004	Janvier 2005 (partiel)
Elaborer un guide pour l'organisation de crise en délégation en s'appuyant sur les expériences en cours	GT /DR	Fin 2004	
Assurer la promotion du guide et la sensibilisation des responsables	GT, CNPS, BNF	Courant 2005	
Mettre en place une organisation de crise et un plan d'urgence sur chaque délégation	DR / GT en appui	Fin 2005	
Si nécessaire, rédiger une note de service sur les conditions de mise en œuvre des plans sur les délégations comprenant les moyens	DG / CNPS		

GT : I. ANDRE, J-P CARESSA, J-B DUBURCQ, C. ENAME, F. GUERIN (animateur), B. ILLE, S. MUNCH, L. RAGE, B. ROBERT / C. WEBER , G.de SAINT MARTIN, D. TERRILLON, R. THIVET

Coordination nationale de prévention et de sécurité
1, Place Aristide Briand 92195 Meudon cedex
Tél. 01 45 07 55 05 - Télécopie 01 45 07 53 03
Mél : cnps@cnrs-dir.fr
www.sg-cnrs.fr/cnps/